



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CELLULE DE VIGILANCE

10 AOÛT 2022

**PRÉFECTURE
DE LA CHARENTE-MARITIME**

Ordre du jour

1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

2 - Point sur les restrictions des usages de l'eau en cours et échanges sur les mesures éventuelles de gestion à mettre en place

1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

PLUVIOMETRIE (Données Météo France)

– En considérant un indice pluviométrique agrégé à l'échelle du département, la saison de recharge 2021-2022 est déficitaire de le déficit de 33 %, c'est la 8^e saison de recharge la plus faiblement arrosée depuis 1960.

(Les 2 saisons de recharge précédentes avaient connu une pluviométrie excédentaire : +35 % en 2019/2020 et +14 % en 2020/2021).

– Le mois de **juillet 2022** est marqué par un temps chaud et sec avec une nouvelle canicule du 12 au 19 juillet (le 18 juillet : nouveaux records absolus à Matha : 40,4°C, La Rochelle : 41,7°C, St Aignant : 41,4°C, Chassiron : 39,4°C), exceptés les orages de la nuit du 19 au 20 juillet. **Depuis 1960, c'est le 2^{ème} mois de juillet le plus sec, le 2^e plus chaud** en considérant les températures maximales quotidiennes.

– Depuis le 1er août, le cumul de pluie est nul.



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

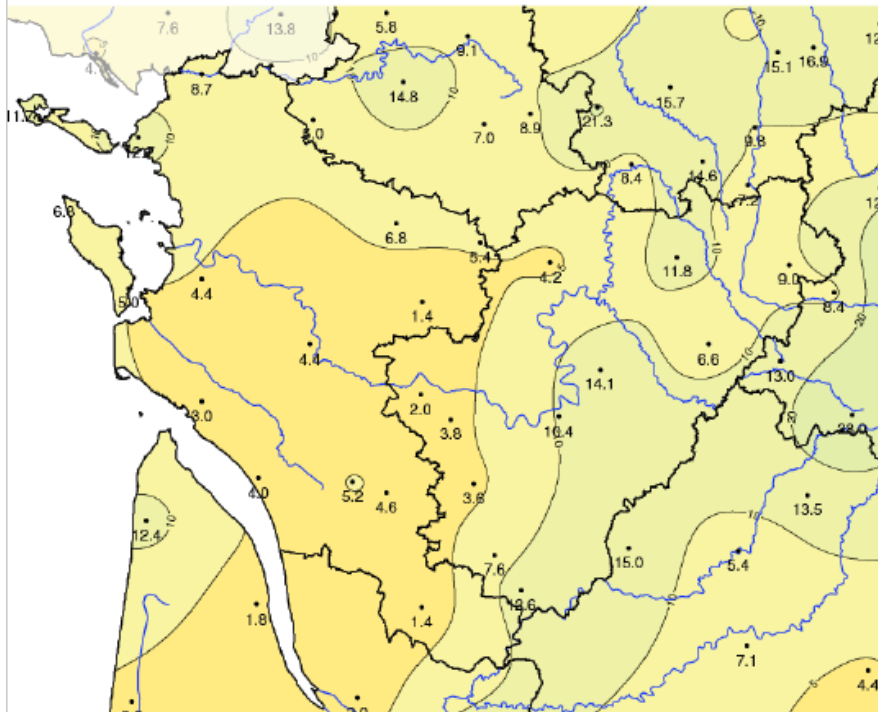
*Liberté
Égalité
Fraternité*

1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

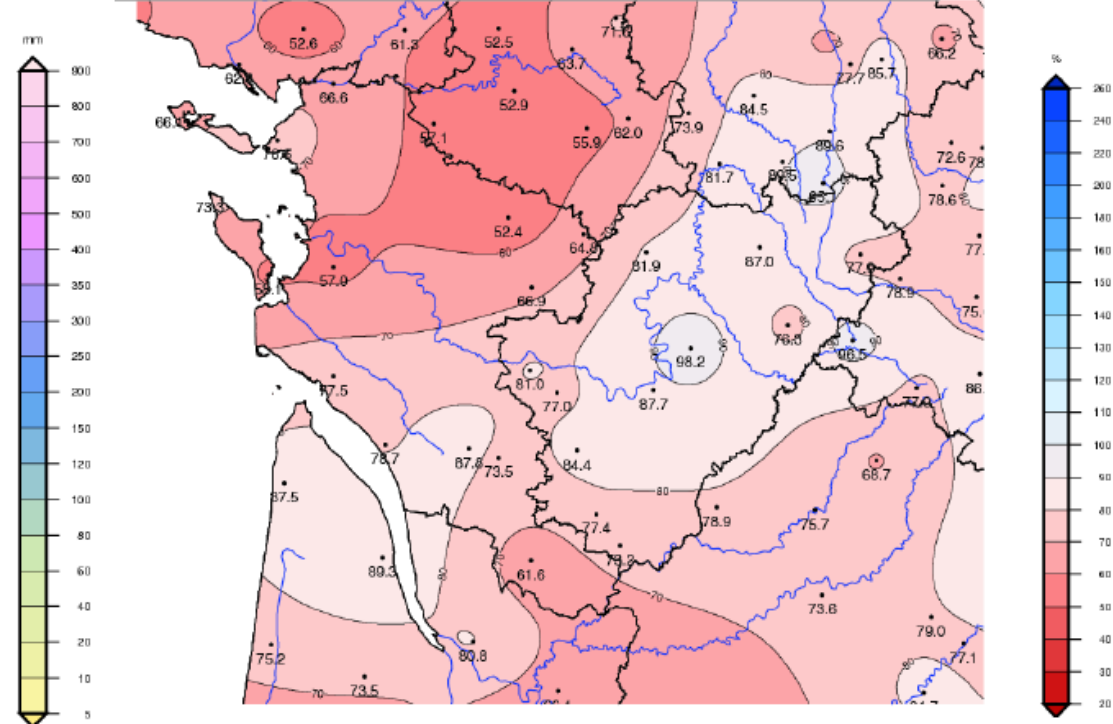
Suivi pluviométrique

Cumul de Juillet et rapport à la normale de la saison agricole

Précipitations (mm) – 1^{er} au 31 juillet 2022



Anomalie de précipitations (%) – 1^{er} mars au 08 août 2022



Le cumul de pluie du mois de juillet 2022 est insignifiant : on a enregistré 2 à 5 mm en Saintonge, et 5 à 10 mm sur l'aunis et les îles (carte de gauche). Le **mois de juillet 2022** est le **2^{ème} plus sec enregistré depuis 1960** avec un **déficit de 90 %** en moyenne agrégée sur le département (4,1 mm), derrière juillet 2020 avec -94 % (2,4 mm) alors que juillet 2021 était excédentaire avec +12% (49 mm).

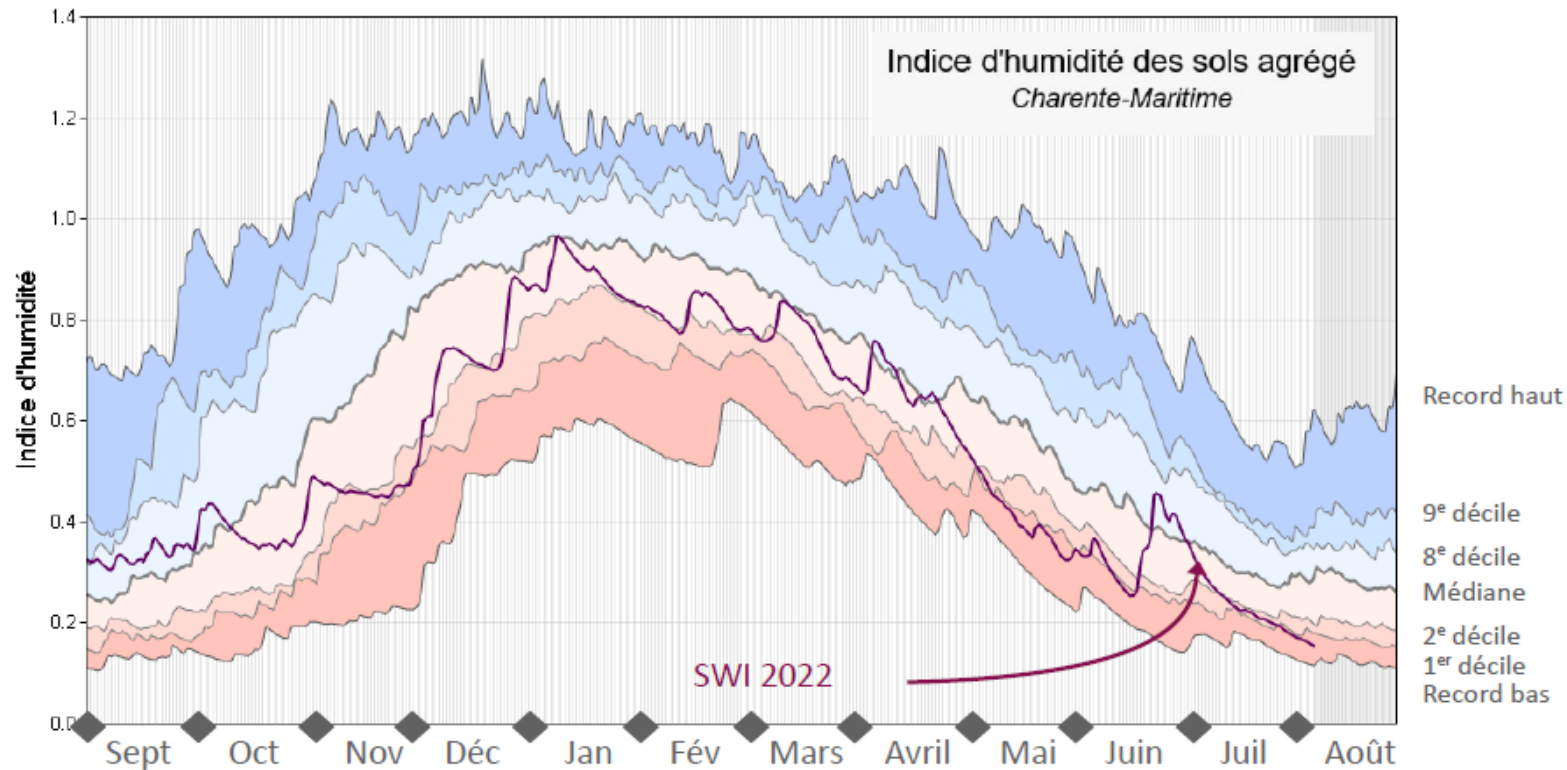
Depuis 1960, c'est le **2^e plus chaud** en considérant les températures maximales quotidiennes.

Depuis le 1^{er} août, aucune pluie n'a été enregistrée sur le département.

En considérant la **saison agricole en cours (1^{er} mars – 09 août)**, le déficit est de l'ordre de **20 à 30 %** sur le département (carte de droite), localement 40 à 50 % sur une bande de Rochefort à l'Aunis, localement 15 % en sud saintonge.

1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

État des sols superficiels Indice d'humidité des sols (SWI) – Suivi quotidien



Depuis octobre 2021, les sols superficiels sont plus secs que d'habitude, excepté quelques jours début avril 2022 et du 25 juin au 03 juillet grâce aux pluies et orages de fin juin qui ont permis une réhydratation temporaire des sols.

Depuis début juillet 2022, on observe une nouvelle phase d'assèchement rapide : l'indice d'humidité des sols superficiels (agrégé sur le département de la Charente-Maritime) passe sous le 2^{ème} décile* (valeur atteinte une année sur 5 en moyenne).

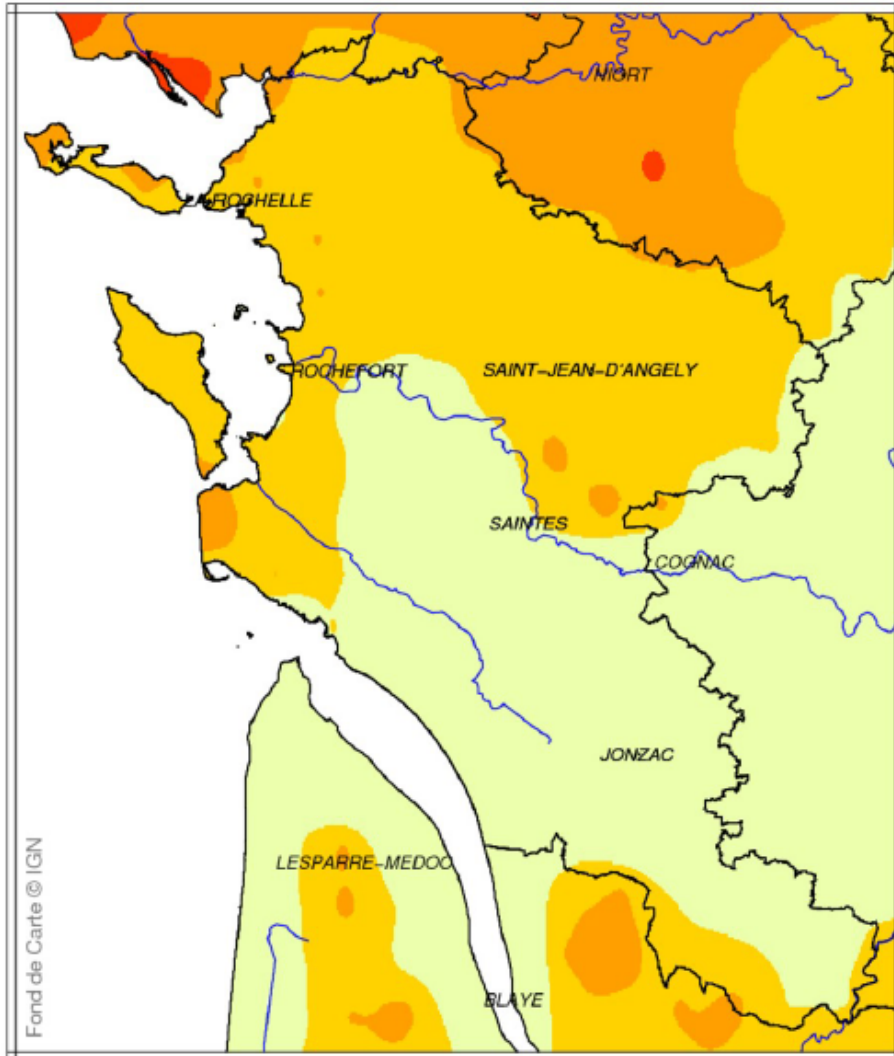
Depuis le 29 juillet, l'indice est passé sous le 1^{er} décile (valeur atteinte une année sur 10 en moyenne).

1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

État des sols superficiels - Cartographie

Caractérisation de l'indicateur d'humidité/sécheresse des sols (SSWI)

SSWI – Juillet 2022

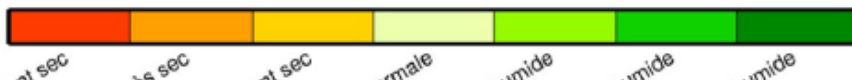


L'indicateur SSWI caractérise l'état du sol (en termes de durées de retour), son calcul s'appuie sur les statistiques de l'indice d'humidité des sols (SWI), intégré sur une période donnée (ici le mois de juillet 2022).

Cet indicateur permet notamment d'identifier les sécheresses agricoles (il ne tient pas compte de l'irrigation éventuelle).

Pour **juillet 2022**, l'état du sol est proche de la normale au sud de la Charente alors qu'il est qualifié « modérément sec » au nord de la Charente ainsi que près du littoral et sur les îles, voire localement « très sec » (tâches orange foncé).

L'absence de pluies significatives depuis le 1^{er} août et le temps sec et caniculaire de cette semaine devraient conduire à une aggravation de cet indicateur.



1 – Point sur l'évolution de la situation hydrologique

Prévisions pour la semaine à venir Département de la Charente-Maritime

Prévisions établies avec les données disponibles le 9 août 2022.
A réévaluer au fil des jours à venir.

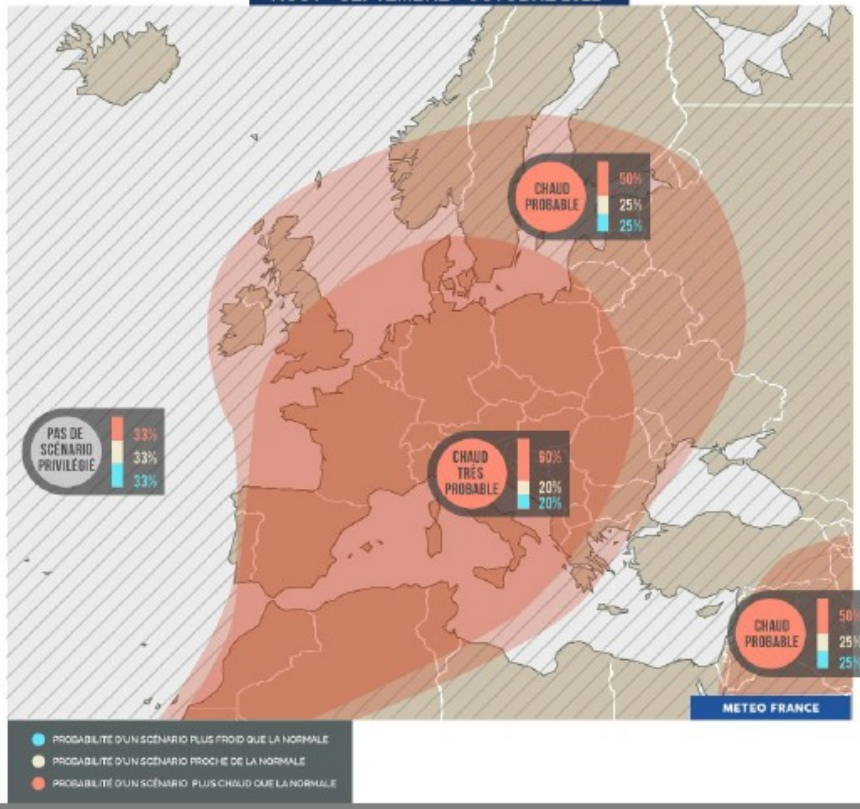
Date	Temps	Pluie	Tmax
Mercredi 10	Temps caniculaire et ensoleillé	Néant	35 à 36°C, 28°C sur les îles
Jeudi 11	Temps caniculaire et nuageux	Néant	36 à 37°C, 31°C sur les îles
Vendredi 12	Temps caniculaire et ensoleillé	Néant	34 à 37°C, 28°C sur les îles
Samedi 13 et Dimanche 14	Temps changeant, devenant instable avec averses à partir de samedi soir et un risque d'orage dimanche	3 à 5 mm	31 à 34°C, 26°C sur les îles
Lundi 15 et Mardi 16	Temps variable avec possibilité d'averses	5 à 10 mm	28 à 31°C, 25°C sur les îles.

1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

Tendances saisonnières sur la France métropolitaine Trimestre Août – Septembre – Octobre 2022

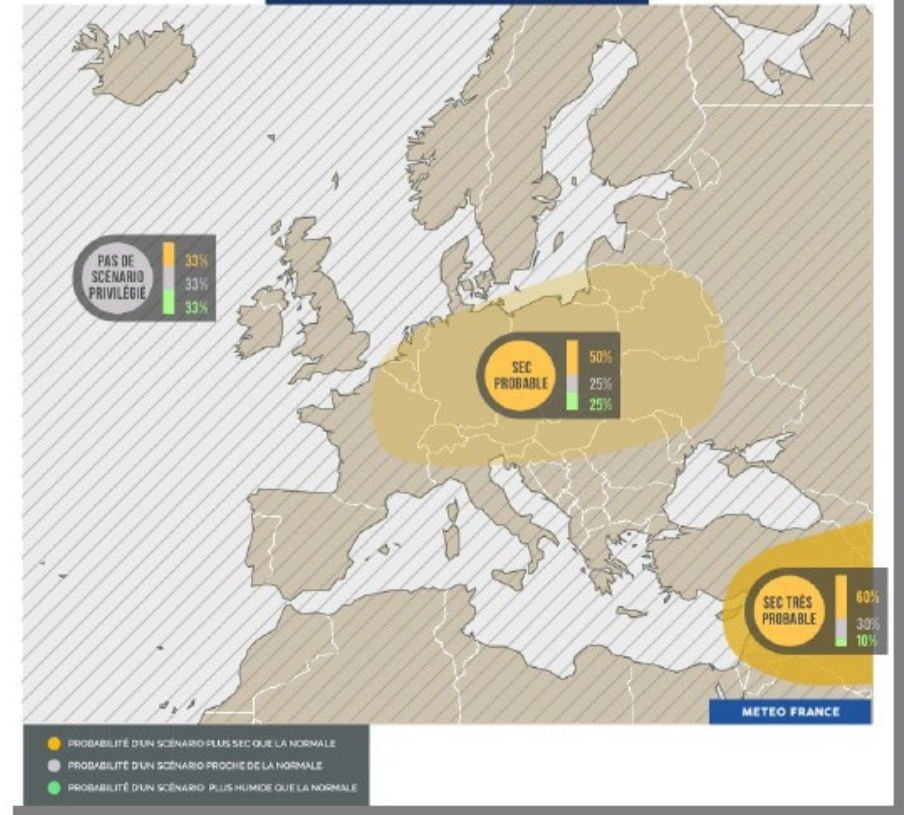
PRÉVISIONS SAISONNIÈRES PROBABILISTES DE TEMPÉRATURES POUR LE TRIMESTRE PROCHAIN

AOÛT - SEPTEMBRE - OCTOBRE 2022



PRÉVISIONS SAISONNIÈRES PROBABILISTES DE PRÉCIPITATIONS POUR LE TRIMESTRE PROCHAIN

AOÛT - SEPTEMBRE - OCTOBRE 2022



Le scénario "**plus chaud que la normale**" est le plus probable pour la France. La confiance dans ce scénario est relativement élevée pour cette période de l'année. En ce qui concerne les précipitations, pas de scénario privilégié sur l'ouest de l'Europe, avec une confiance plus faible que pour les températures. Il est à noter que ces scénarios les plus probables s'entendent à l'échelle du trimestre et de larges zones géographiques ; cela n'exclut pas des épisodes ponctuels ou locaux pluvieux ou plus frais.

1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

Eaux superficielles



1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

INFORMATION SUR LA SOURCE DES DONNEES

Attention, les **données de QMJ présentées ici** pour chaque station au jour le jour (à J+1) ont été **calculées d'après les mesures quasi temps-réel** diffusées via l'API "Hydrométrie" de Hub'Eau. Les données accessibles sont **celles mesurées sur le terrain sans expertise et sans les améliorations apportées par les hydromètres**. Elles constituent par conséquent des **données brutes provisoires** ne bénéficiant pas systématiquement de corrections éventuelles du producteur de la donnée.

Pour consulter les **données de débit ayant un caractère officiel** et **utilisées pour déclencher les mesures de restriction des usages**, veuillez-vous référer aux **cartes interactives des stations avec les données de QMJ expertisées quotidiennement par le service hydrométrie de la DREAL**, accessibles aux adresses suivantes :

- Territoire **Vienne-Charente-Atlantique** : http://www.spcmla.yo.fr/etiage/etiage_VCA_v1.3/
- Territoire **Gironde-Adour-Dordogne** : http://spcmla.yo.fr/etiage/etiage_NA_v1.3/index.php

Extrait issu du site eau-poitou-charentes.org



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

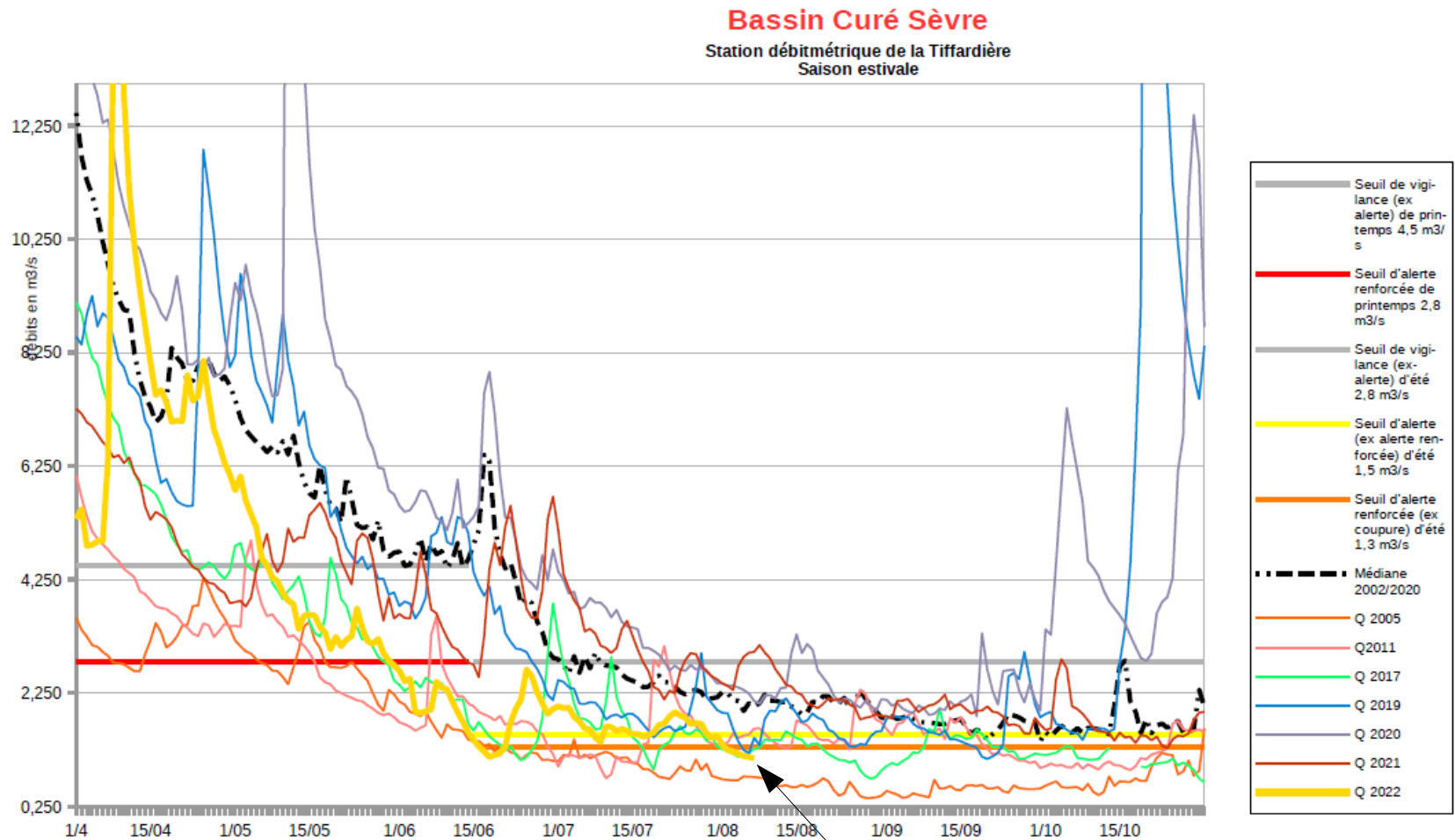
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bassin de la Sèvre Niortaise



1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

La Sèvre Niortaise à Niort



Valeur à 1097 l/s le 08/08

Bassin de la Charente



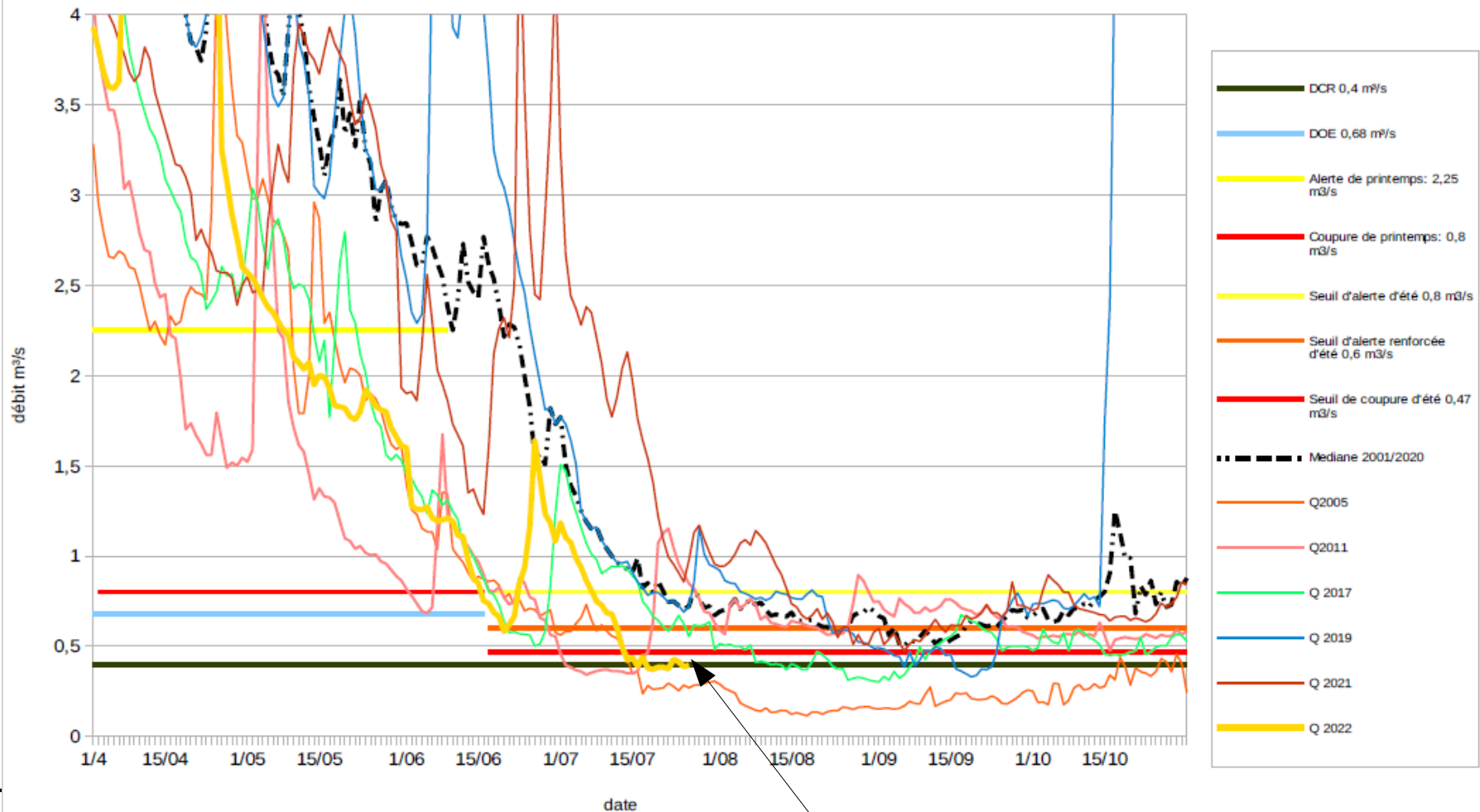
**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

La Boutonne à Saint Séverin sur Boutonne

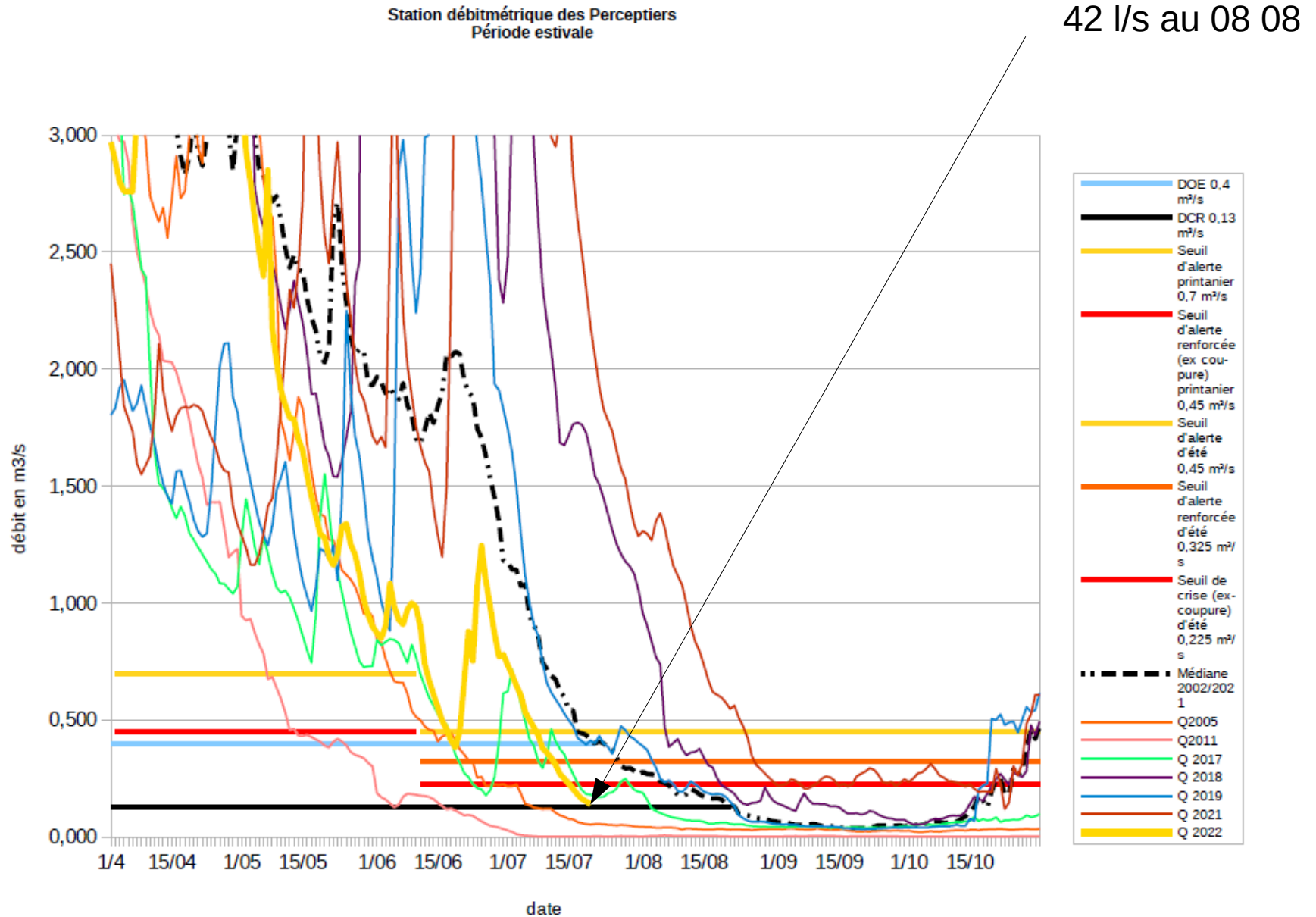
Station débitmétrique moulin de Châtres
Période estivale



0,268 m³/s valeur au 08/08

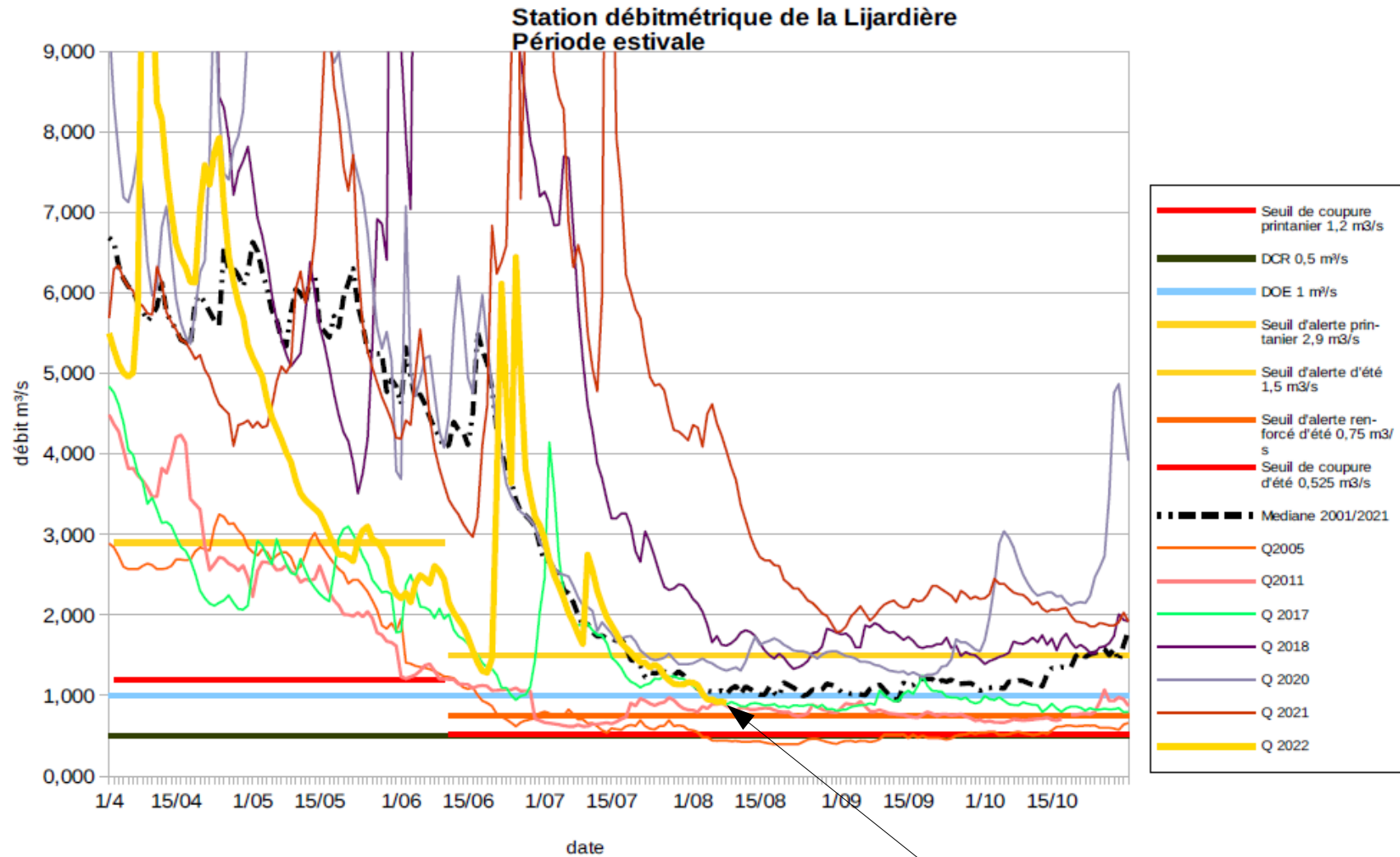
1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

Le Né à Salles d'Angles



1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

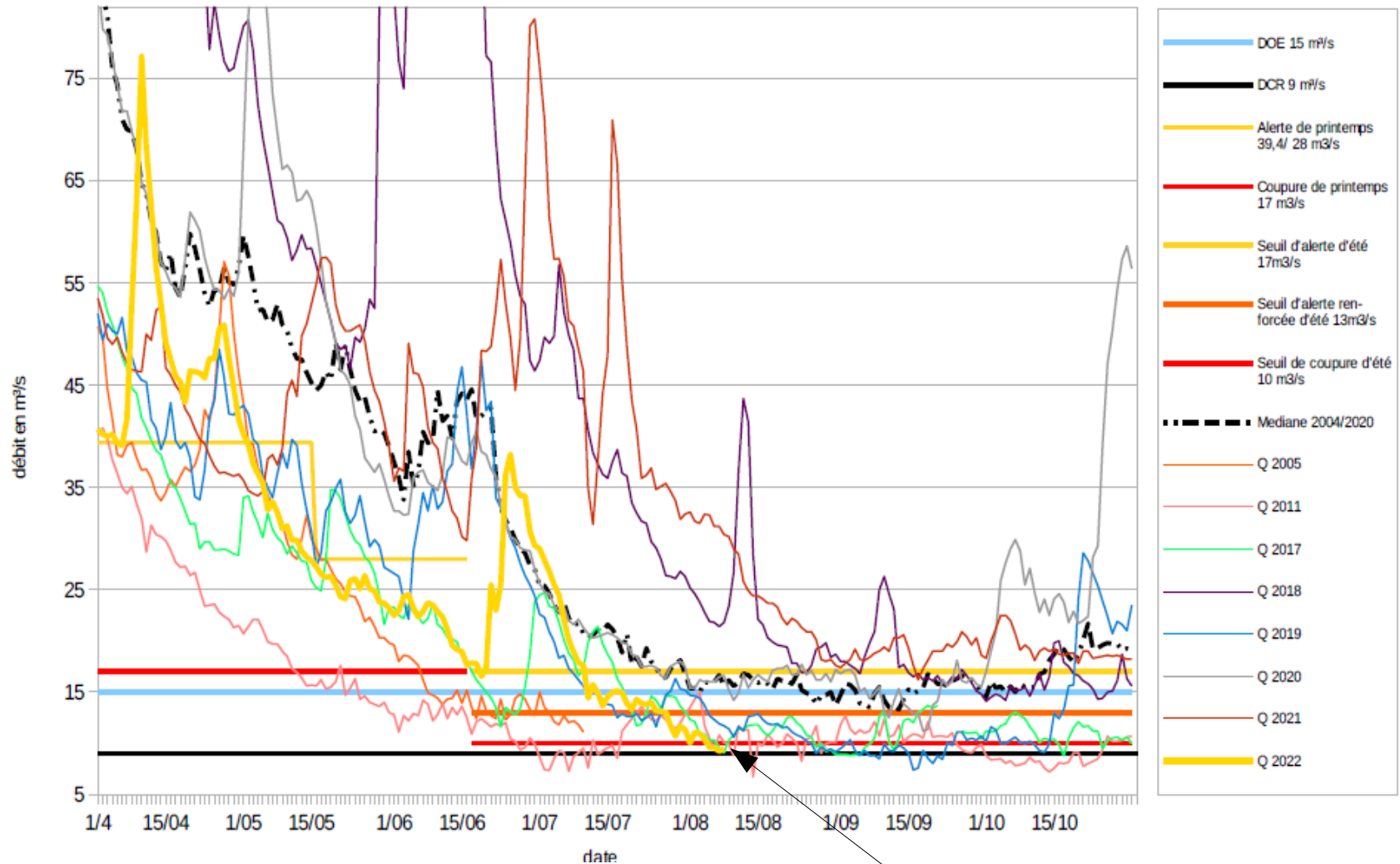
La Seugne à St Seurin de Palenne



1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

La Charente à Chaniers

Station débitmétrique de Beillant
Période estivale

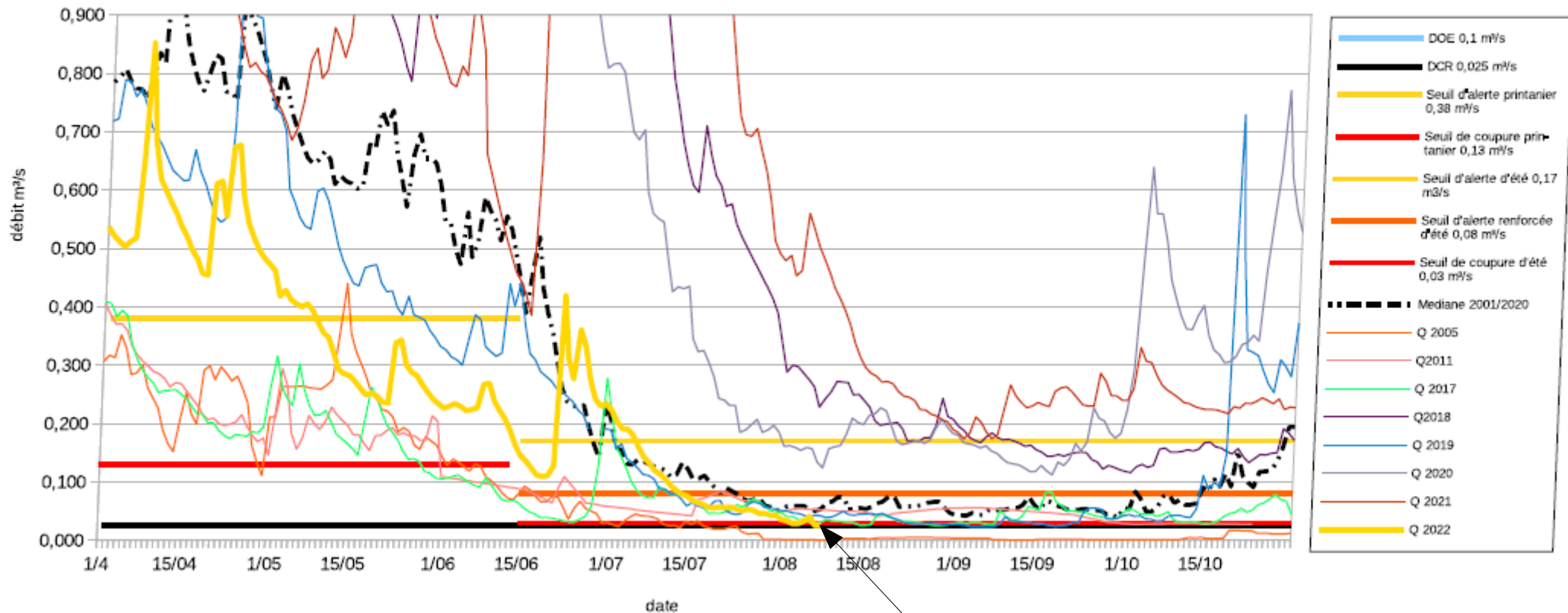


9,40 m³/s au 08 08

1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

Bassin de la Seudre

Station débitmétrique St André de Lidon
Période estivale



26 l/s au 08 08

Conclusion

Les stations débitmétriques présentent des niveaux au DCR ou proche pour la majorité des bassins versants sauf sur le bassin de la Seugne inférieur à la moyenne et au DOE

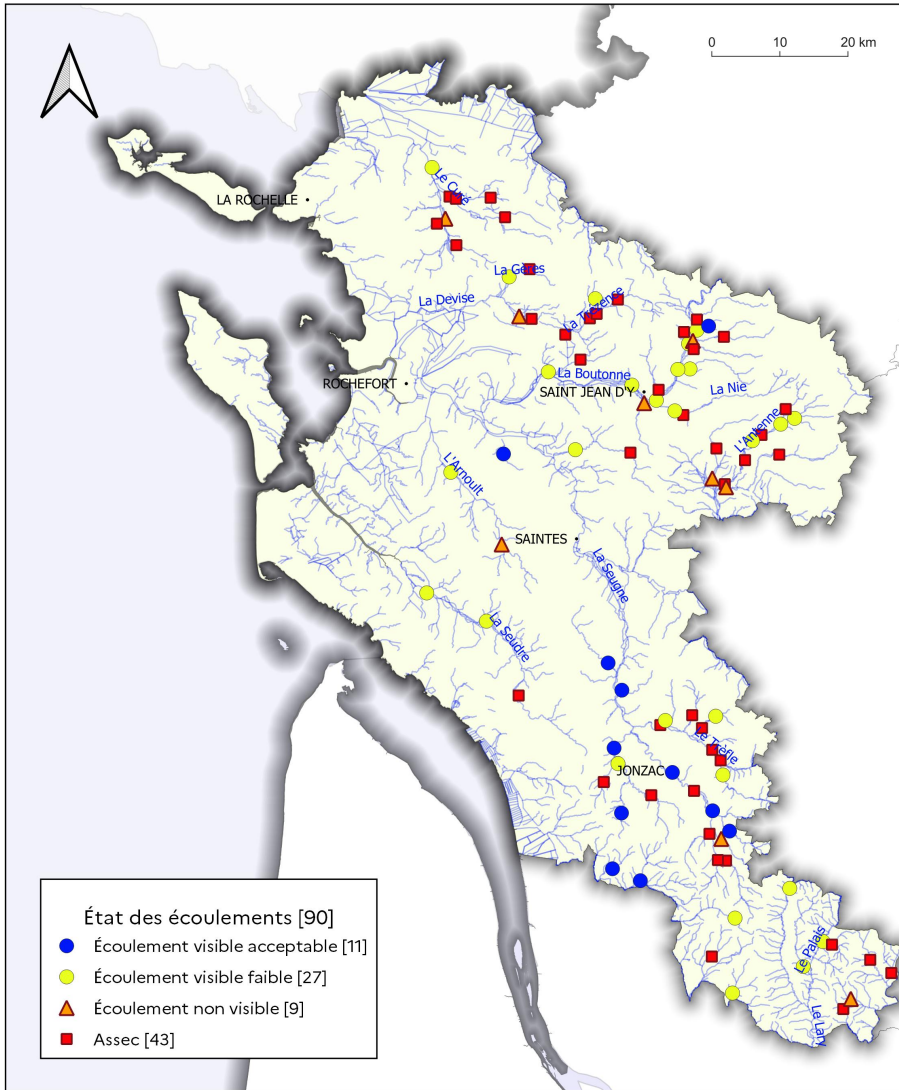
1 – Point sur la situation hydrologique et les usages



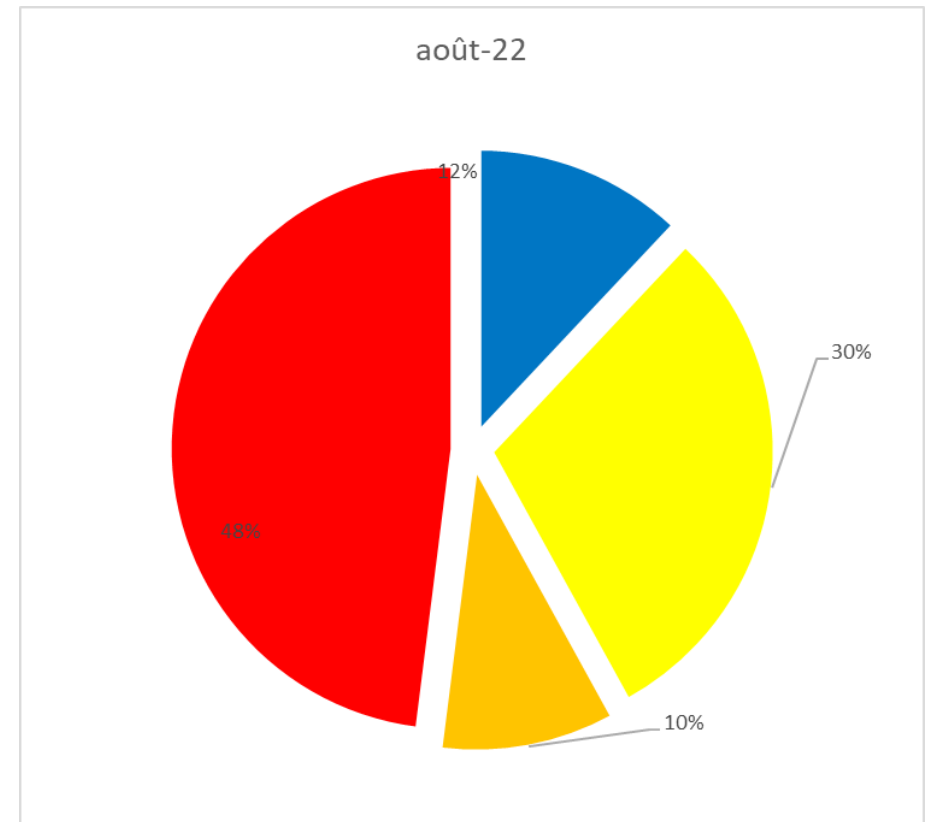
Cellule de vigilance sécheresse 10 08 2022

État des milieux aquatiques au 10 août 2022

Observatoire National Des Etiages (ONDE) - Charente-Maritime



Répartition en pourcentages



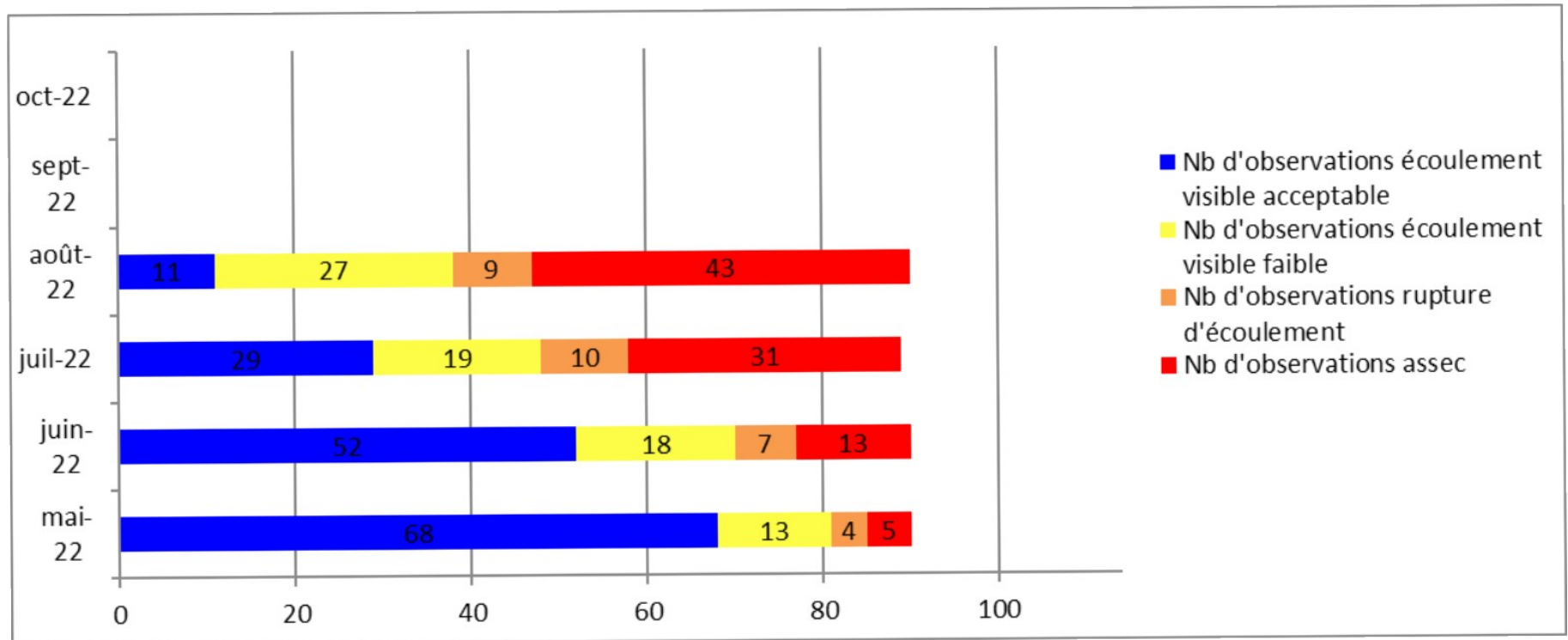
- Écoulement visible acceptable
- Écoulement visible faible
- Écoulement non visible
- Assec

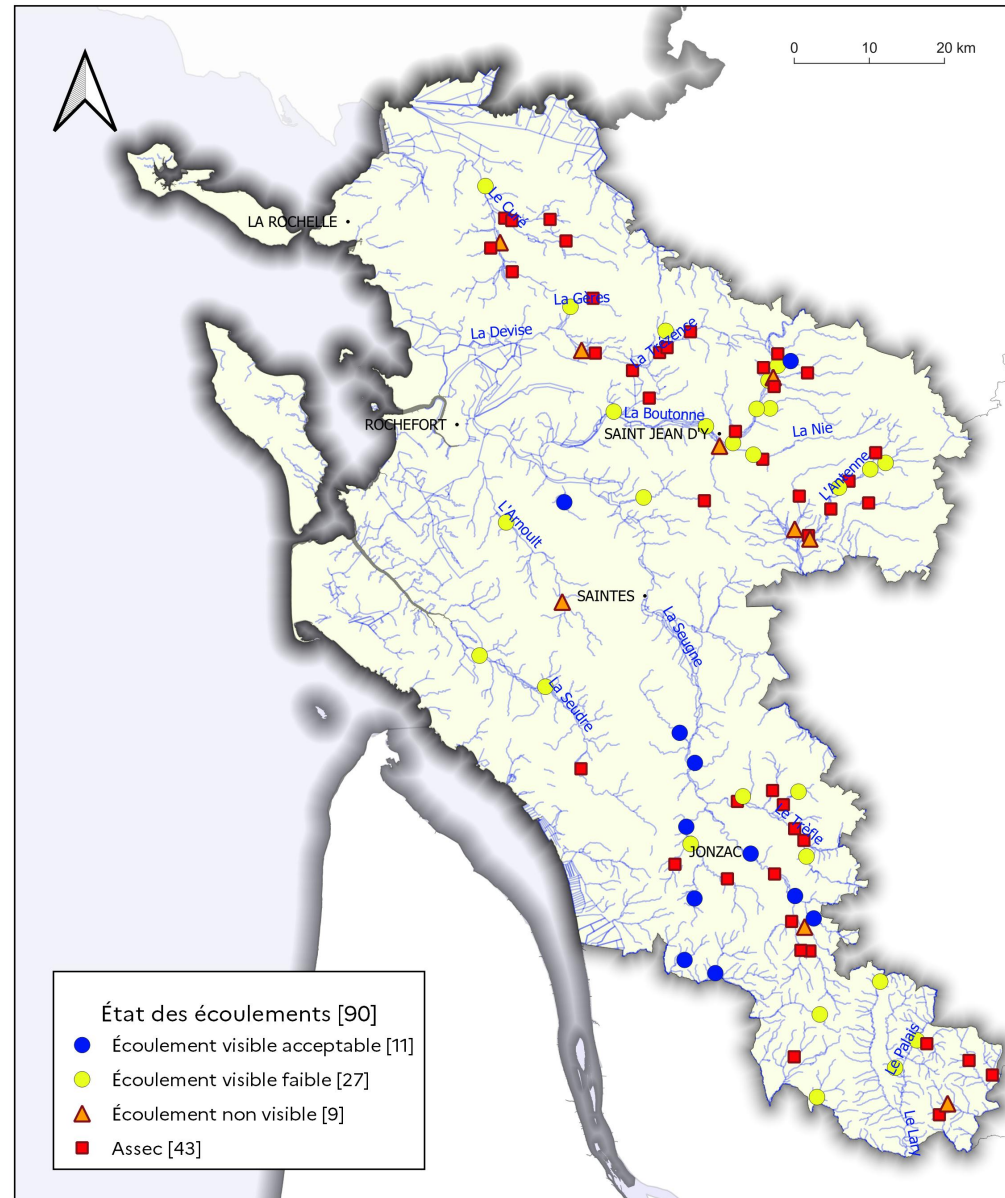
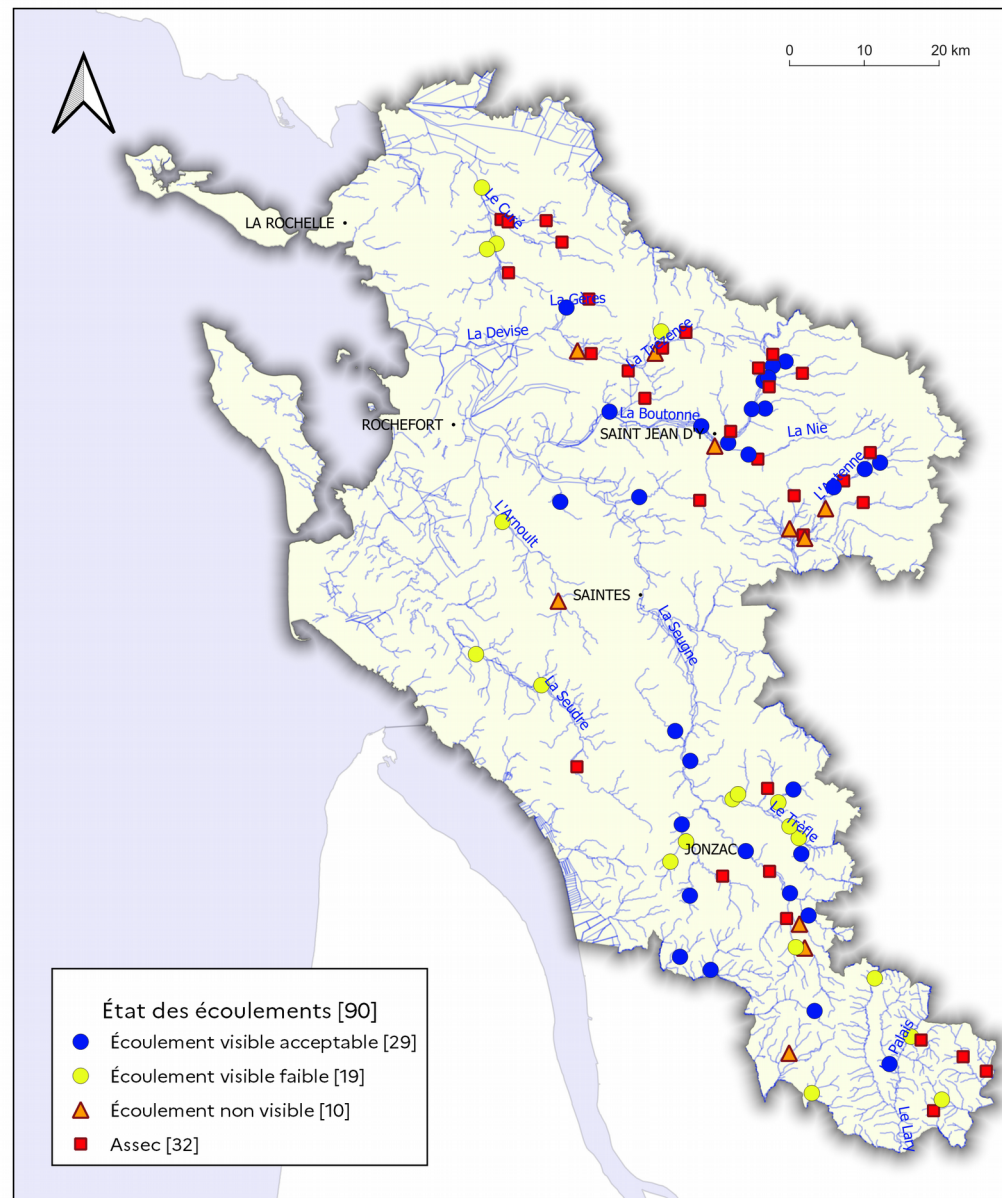
09 août 2022

EDITEE LE : 9 / 8 / 2022
Sources des données : OFB
Fonds cartographiques : IGN
Système de coordonnées :
IGNF:LAMB93 EPSG:2154



État des milieux aquatiques au 10 août 2022





25 juillet 2022

09 août 2022

EDITEE LE : 26 / 7 / 2022
Sources des données : OFB
Fonds cartographiques : IGN
Système de coordonnées :
IGNF:LAMB93 EPSG:2154

EDITEE LE : 9 / 8 / 2022
Sources des données : OFB
Fonds cartographiques : IGN
Système de coordonnées :
IGNF:LAMB93 EPSG:2154



1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

Eaux souterraines



1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

BILAN EAUX SOUTERRAINES Département de la Charente-Maritime

L. Lalague, M. Thinon-Larminach – BRGM Nouvelle-Aquitaine – Site de Poitiers
B. Simon – ARB-NA
10 août 2022



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



EAU
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

**agence de l'eau
Loire-Bretagne**
agence.eau-loire-bretagne.fr



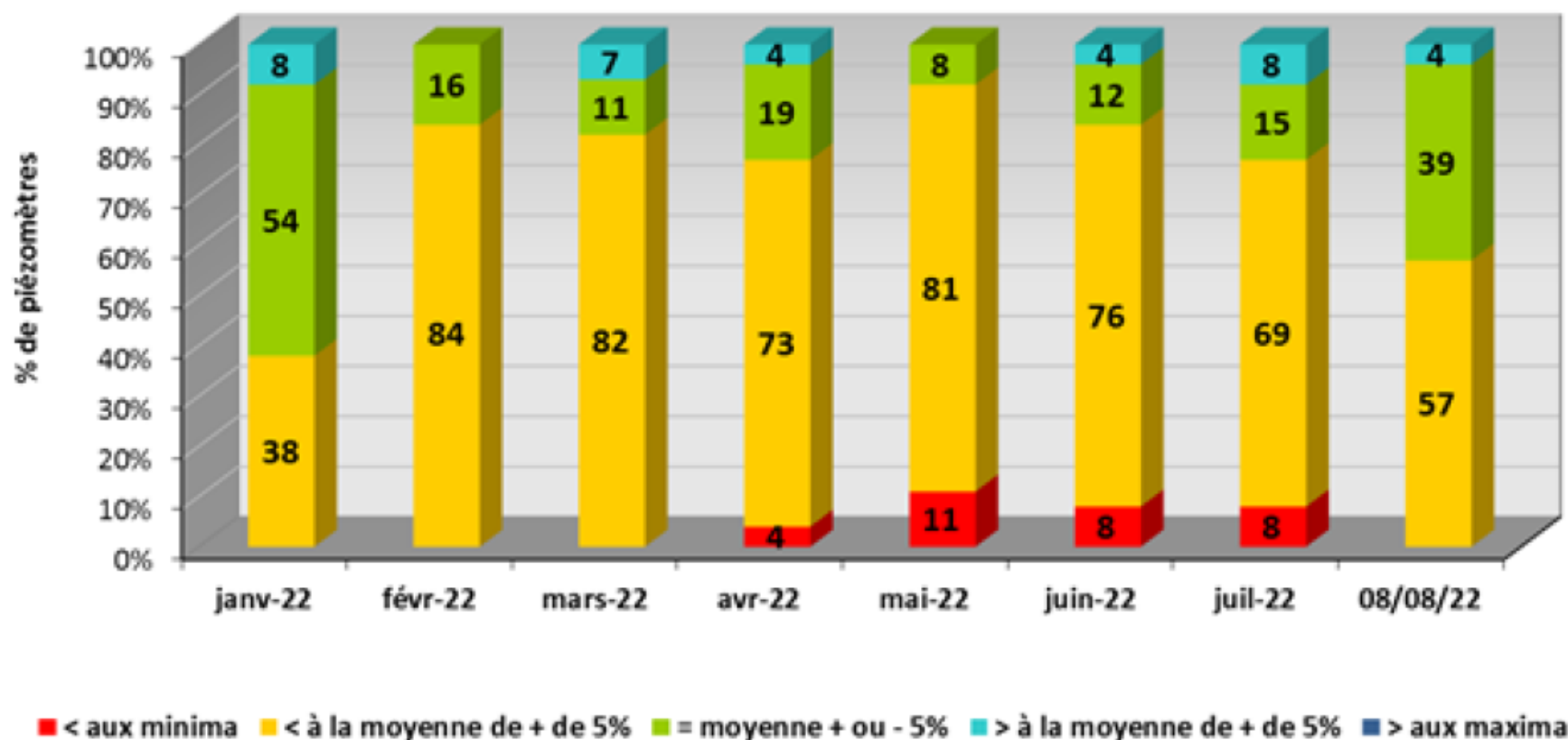
RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Déosciences pour une Terre durable
brgm

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DU REMPLISSAGE au 8 août 2022:

Evolution des nappes en Charente-Maritime de fin janvier au 8 août 2022



Malgré les pluies de la fin juin, il y a peu d'amélioration de la situation des ressources souterraines des nappes en juillet.

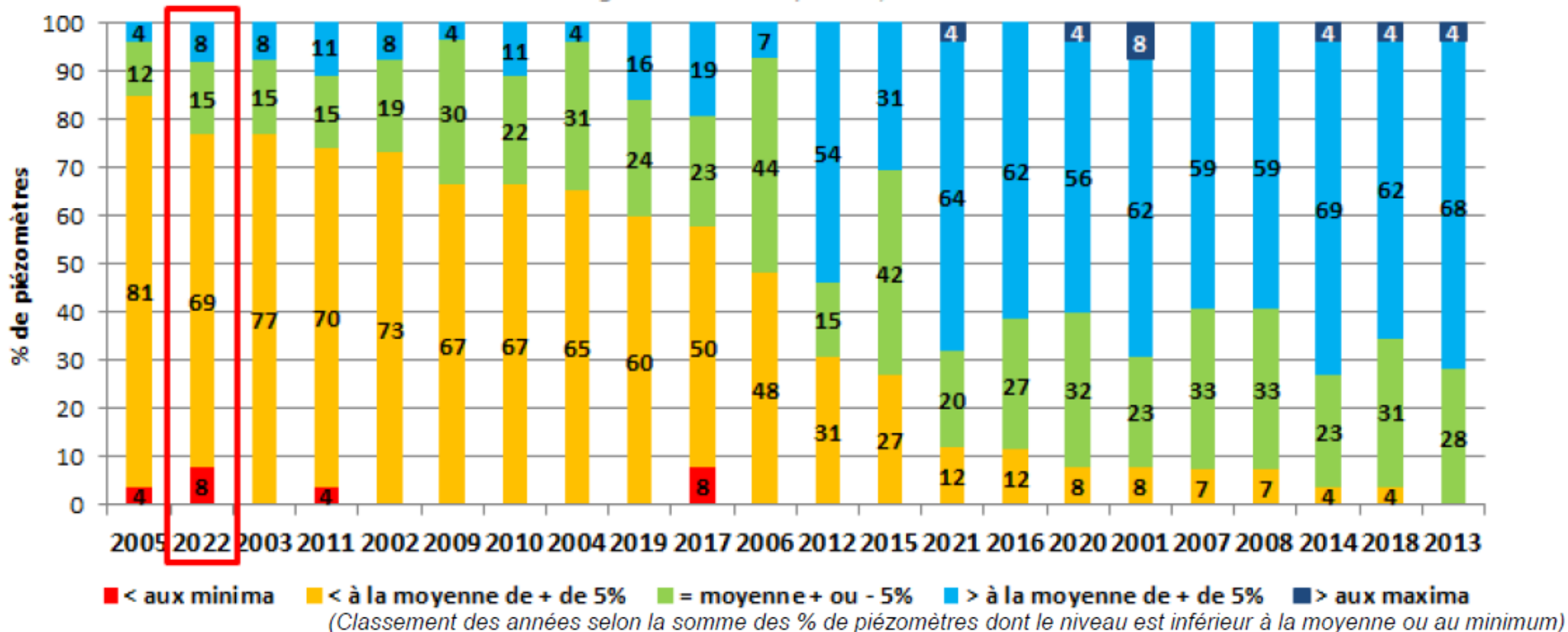
Pour ce début du mois d'août, pour le moment aucun point n'apparaît inférieur au minima du mois d'août (valeurs de références beaucoup plus basses que pour le mois de juillet). La vidange des nappes se poursuit et à cette époque de l'année, il faudrait plusieurs semaines de pluies pour inverser la tendance actuelle.

COMPARAISON AVEC L'ENSEMBLE DES ANNEES PRECEDENTES:

Situation des nappes en Charente-Maritime, fin juillet de 2001 à 2022

(% calculés / totalité historique jusqu'en 2021, de chaque piézomètre, en enlevant l'année considérée)

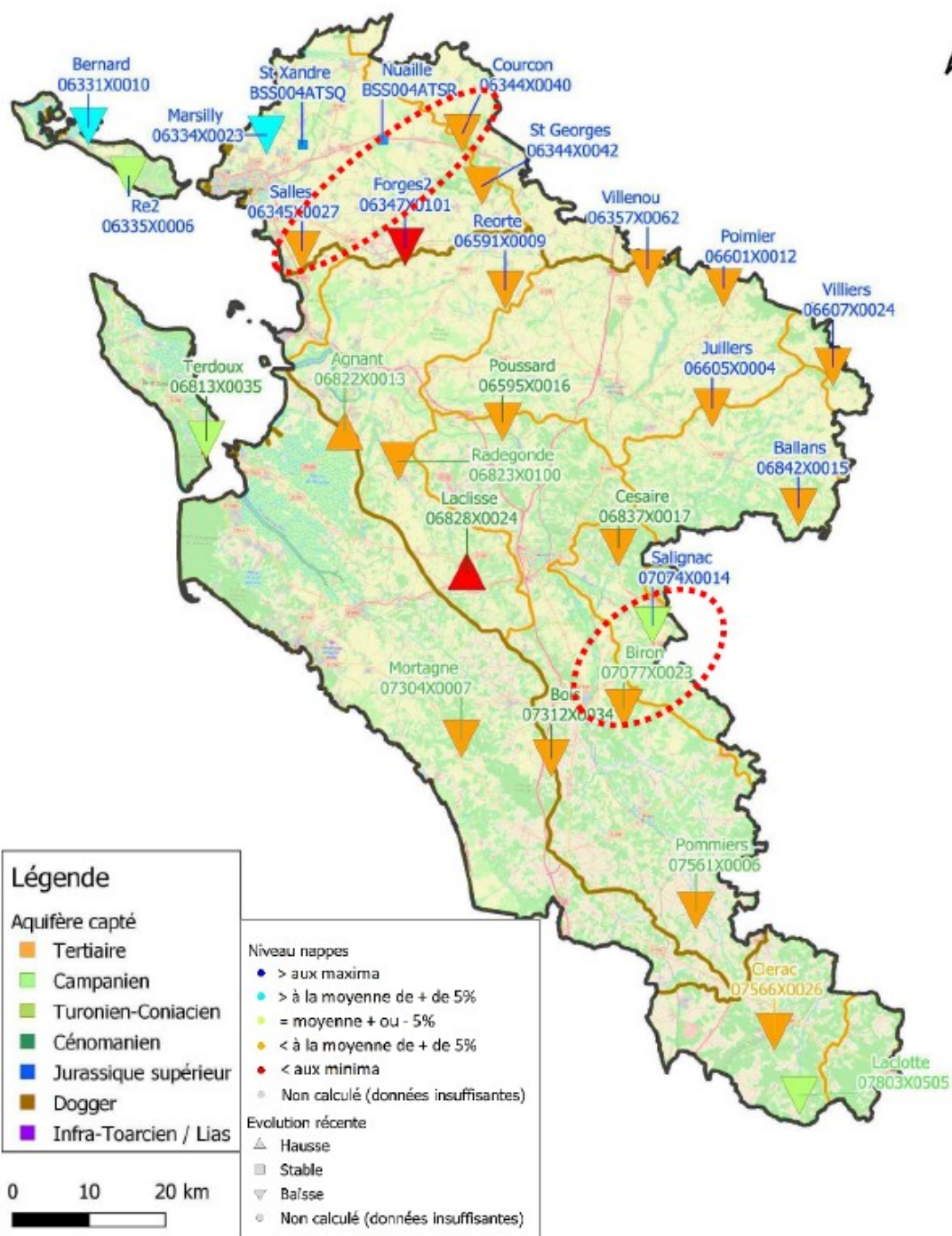
Données source : Région Nouvelle - Aquitaine , BRGM. Traitement : ARB-NA.



A la fin du mois de juillet, l'année 2022 se situe au 2^{ème} rang des années les moins favorables, derrière 2005 . L'année 2005 est une année de référence pour la sécheresse dans la région.

ETAT DES EAUX SOUTERRAINES

BILAN SUR LE MOIS DE JUILLET 2022



Malgré les orages du mois de juin, le bilan de la situation sur le département confirme l'inefficacité des pluies sur la recharge des ressources souterraines.

Aucun indicateur ne voit son remplissage s'améliorer par rapport au mois précédent, même si St-Agnant et La Clisse ont un niveau moyen de remplissage sur le mois de juillet orienté à la hausse par rapport à juin, leur niveau de remplissage pour juillet reste équivalent.

Les dégradations de situation observées sont aux piézomètres de :

- Courçon, Salles et Salignac dans la nappe du Jurassique supérieur,
- Biron dans la nappe du Turonien-Coniacien.

Par ailleurs, la situation climatique actuelle et les prévisions pour les 2 prochaines semaines, même avec une baisse des températures possible, ne vont pas améliorer la situation des ressources souterraines superficielles ou profondes.

1 – Point sur la situation hydrologique et les usages



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité



Cellule de Vigilance Sécheresse

Situation de l'eau potable

10 août 2022

Pluviométrie

- Le temps très sec et très chaud du mois de juillet se maintient sur la première décade du mois d'août.
- Le déficit pluviométrique s'accroît et atteint désormais 250 mm (-35 %).

Consommations en eau potable

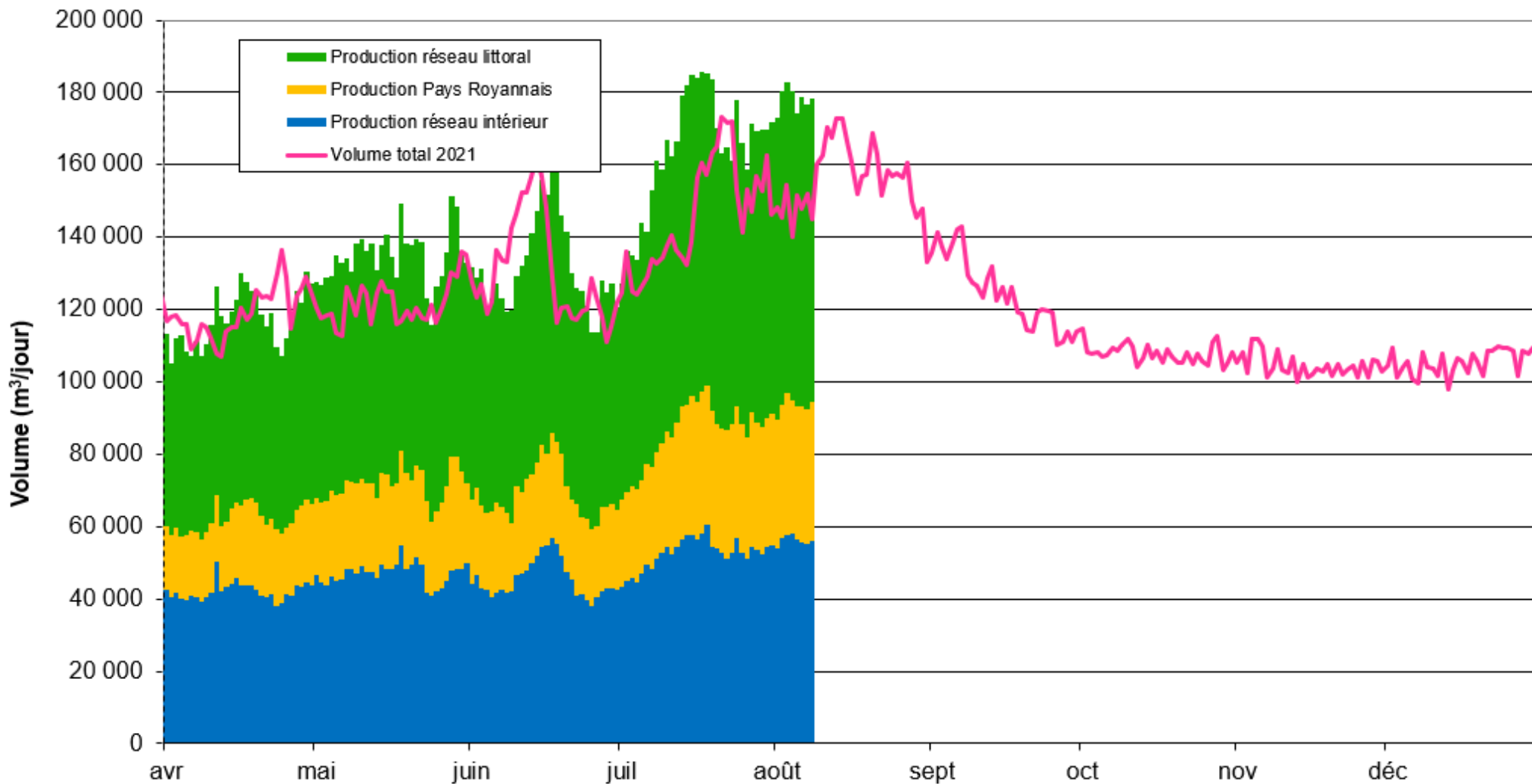
- Après les fortes pointes enregistrées lors du week-end prolongé du 14 juillet, les consommations de début août restent soutenues sur les secteurs touristiques :
- 84 000 m³ pour le réseau littoral
- 43 500 m³ pour le Pays Royannais
- 25 000 m³ pour la CDA La Rochelle

Consommations en eau potable



Production quotidienne cumulée des captages d'eau potable d'Eau 17 (au 08 Août 2022)

Données RESE, SAUR et VEOLIA



Gestion de la ressource en eau

Eaux souterraines :

Les niveaux piézométriques des nappes du département poursuivent une baisse constante. De nombreux captages montrent des niveaux équivalents voire inférieurs aux minima connus pour la saison.

POINTS DE VIGILANCE

- Réseau littoral : Le captage du Bouil de Chambon à Trizay a été ménagé de façon à conserver un potentiel en réserve vis-à-vis de la résurgence de Lucérat à Saintes qui montre des signes de faiblesse – répartition des prélèvements pour maîtriser les risques d'inversions de flux, pouvant générer des dégradations de qualité de l'eau pompée.

Gestion de la ressource en eau

Eaux souterraines : POINTS DE VIGILANCE

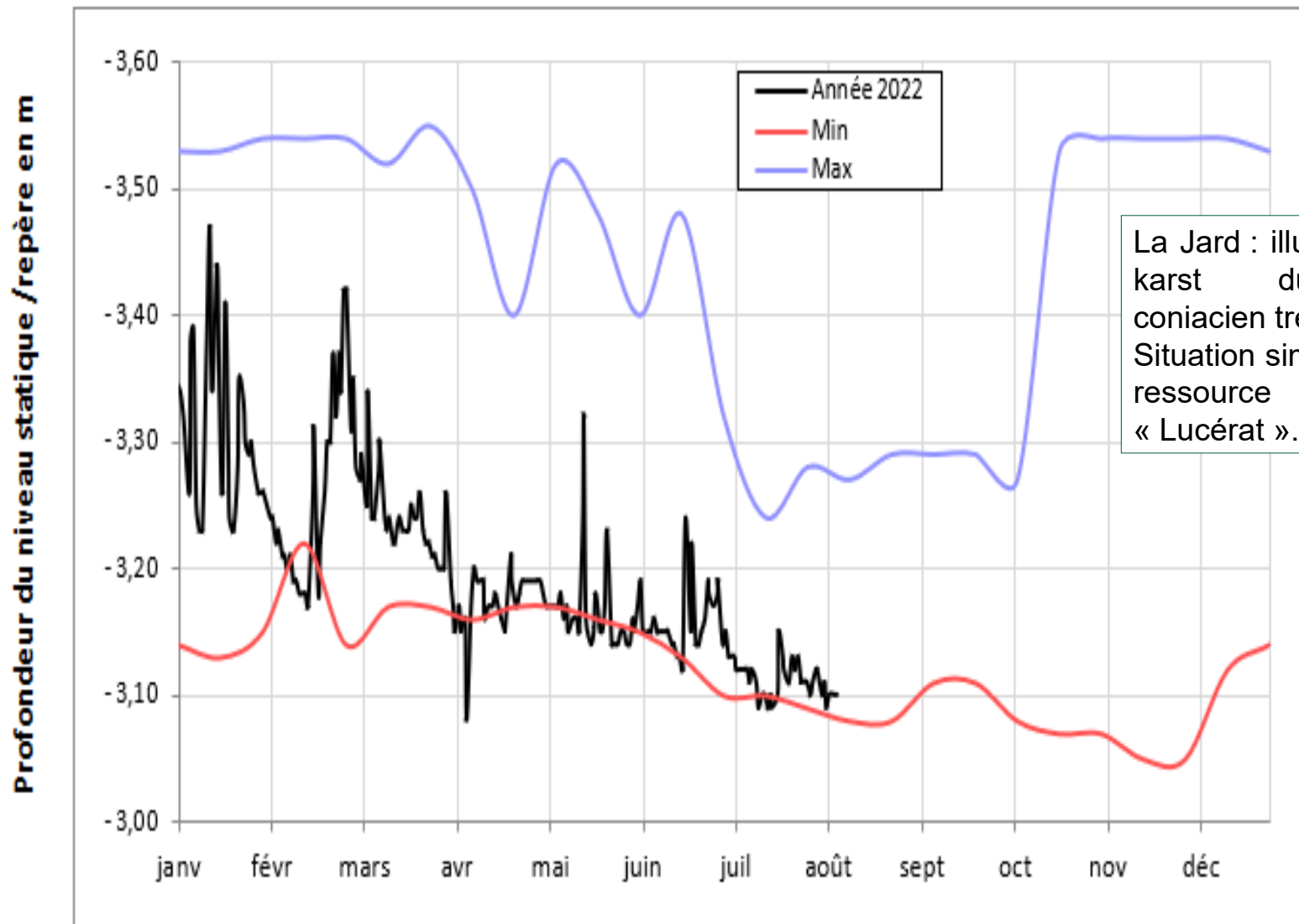
- Les captages de La Bourgeoisie et Pompierre à Saujon et Le Chay (Pays Royannais) accusent une forte baisse depuis le 1^{er} août, pour atteindre des niveaux piézométriques très bas (inférieurs aux minima sur Pompierre).
- Les relevés des niveaux d'eau superficielle effectués par la CDA LR sur l'ensemble des bassins versants du Curé et du Virson à l'amont des points de captage de Fraise/Bois Boulard et Anais montrent une situation très préoccupante (sur 54 points relevés, seuls 6 sont encore temporairement en eau - qq cm). La baisse des niveaux piézométriques sur les captages de l'Aunis conduit à limiter la production à 8000 m³/j (y compris Varaize à Périgny), compensée par des apports de l'usine de Coulonge.

LA JARD « Font Roman »

Nappe libre à semi-captive du Turonien

08 Aout 2022

Graphique année en cours :



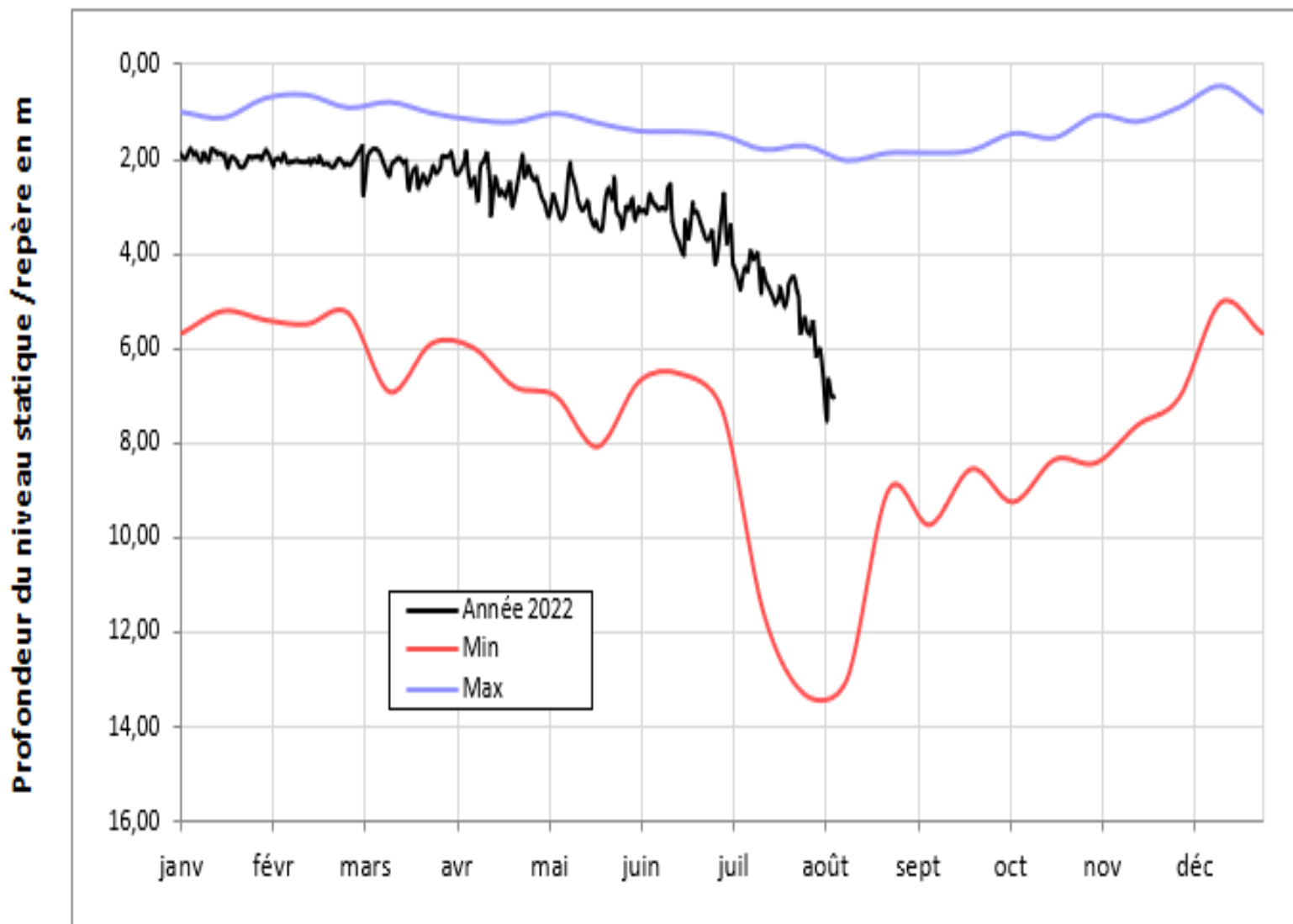
La Jard : illustre l'état du karst du Turonoconiacien très bas. Situation similaire pour la ressource de Saintes « Lucérat ».

TRIZAY « Bouil de Chambon »

Nappe libre du Turonien

08 Aout 2022

Graphique année en cours :

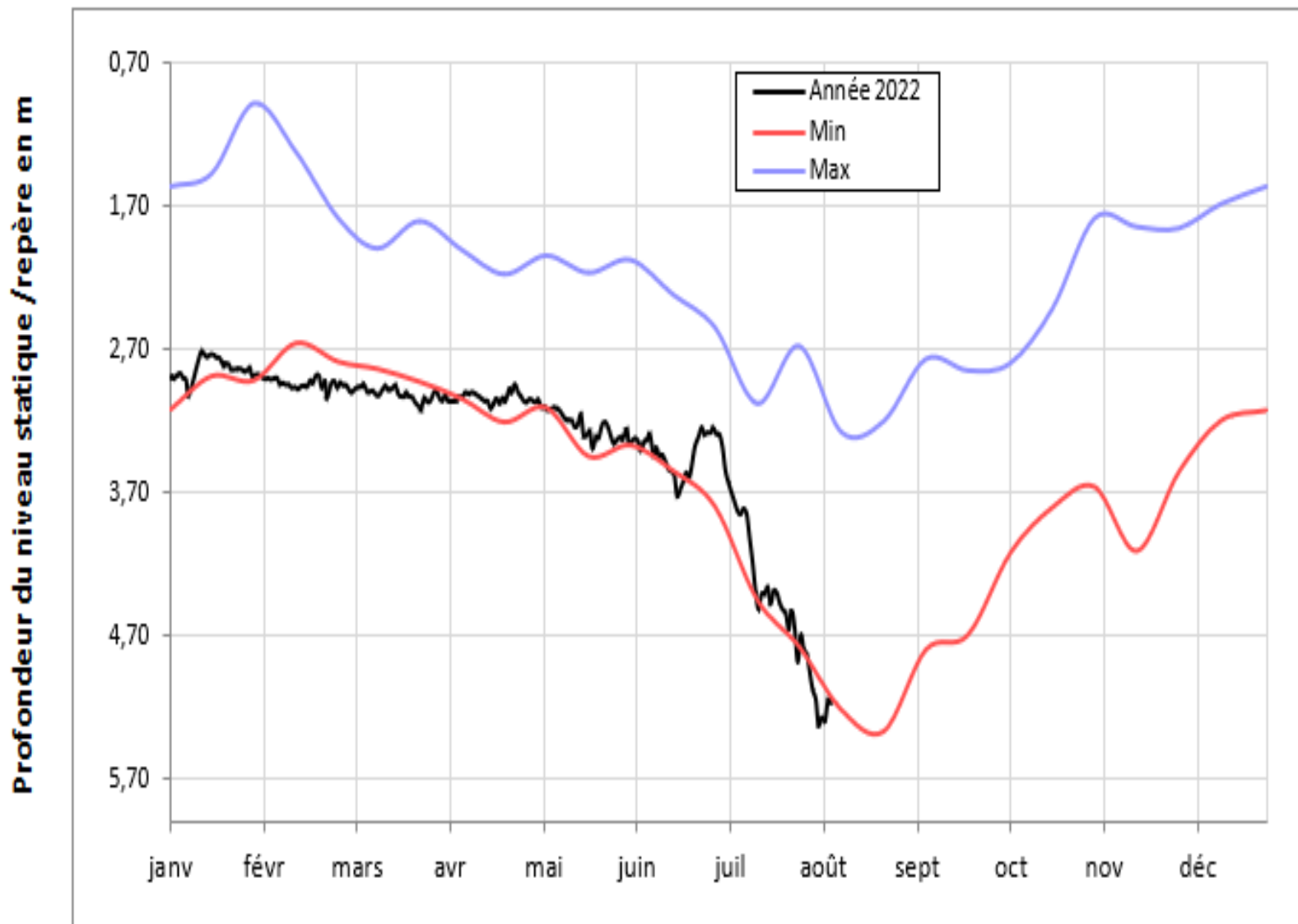


LE CHAY « Pompierre P3 »

Nappe libre à semi-captive du Turonien

08 Aout 2022

Graphique année en cours :

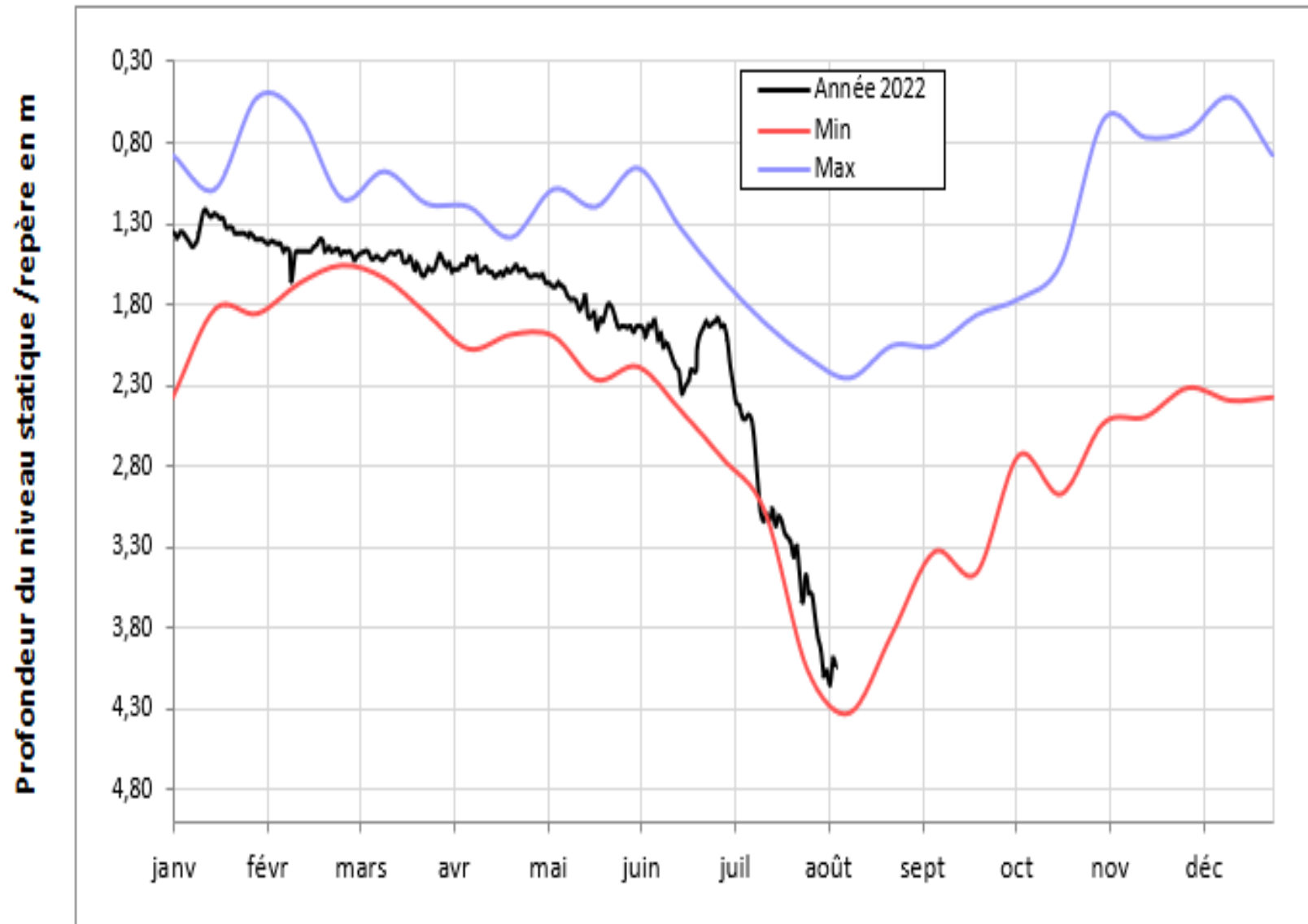


SAUJON « La Bourgeoisie B1 »

Nappe libre à semi-captive du Turonien

Graphique année en cours :

08 Aout 2022



Suivi annuel des ouvrages d'eau potable

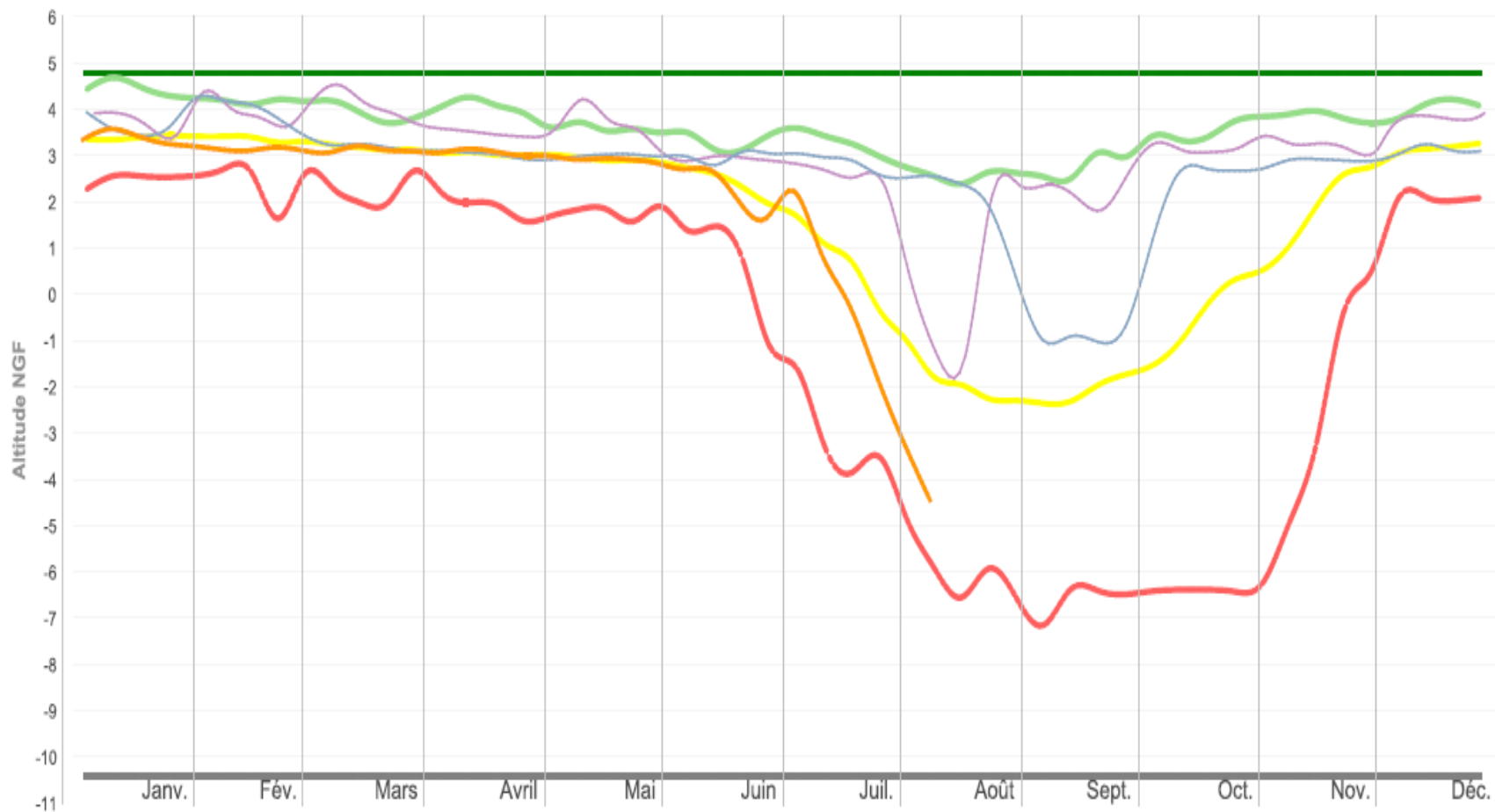
Captage FRAISE-FG2

BSS : 06342X0019

SISE'EAU : 170000306

Nappe libre du Jurassique (Oxfordien supérieur)

Année de référence : 2022



— Année 2022
 — Année 2021
 — Année 2020
 — Minimum
 — Maximum
 — Moyenne
 — Alti fond
 — Alti sol

(valeurs minimales, maximales et moyennes calculées de 1994 à 2022)

Gestion de la ressource en eau

Situation du fleuve Charente :

- Le débit de La Charente est d'environ 10 m³/s
- Site de Coulonge (usine + forages) : 17 500 m³/j - La dégradation de la qualité de l'eau brute de La Charente est, pour l'instant, sans incidence sur la qualité des eaux traitées. A ce jour, il n'a pas été constaté de remontée du bouchon vaseux.
- Fonctionnement habituel de la retenue d'eau brute et de l'usine Lucien Grand : 55 000 / 60 000 m³/j

Perspectives

Consommations :

- Face aux fortes chaleurs annoncées pour cette semaine
- A l'approche du week-end prolongé du 15 août,

Une augmentation des consommations est attendue, dans les prochains jours.

Perspectives

Ressources :

- Préserver le potentiel de production et garantir la qualité de l'eau des ouvrages stratégiques du réseau littoral (*Lucérat à Saintes, Bouil de Chambon à Trizay*) et du Pays Royannais (*Chauvignac à Chenac, La Bourgeoisie et Pompierre à Saujon-Le Chay*) – répartition des prélèvements entre les ouvrages – renforcement des suivis qualité.
- A l'approche des grandes marées du 15 août, maintenir la vigilance sur la Charente dont le débit continu de baisser (*incidence du bouchon vaseux sur les capacités de production de l'usine de Coulonge*).



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité



Merci de votre attention

1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

Situation du fleuve Charente et projections (EPTB)



EPTB Charente

Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

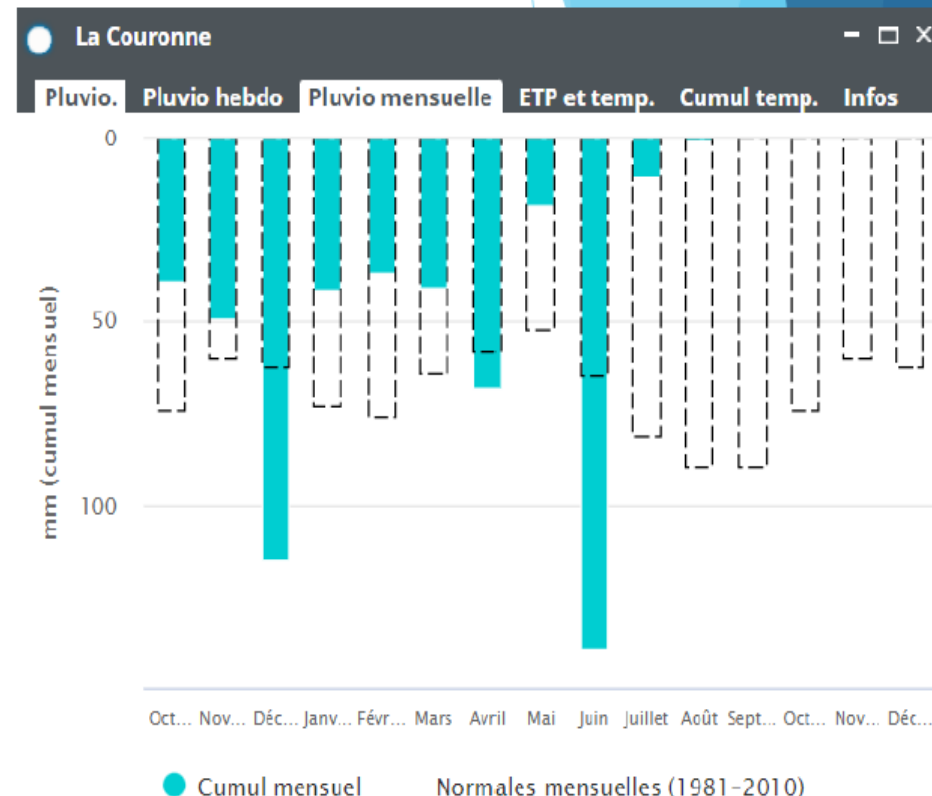
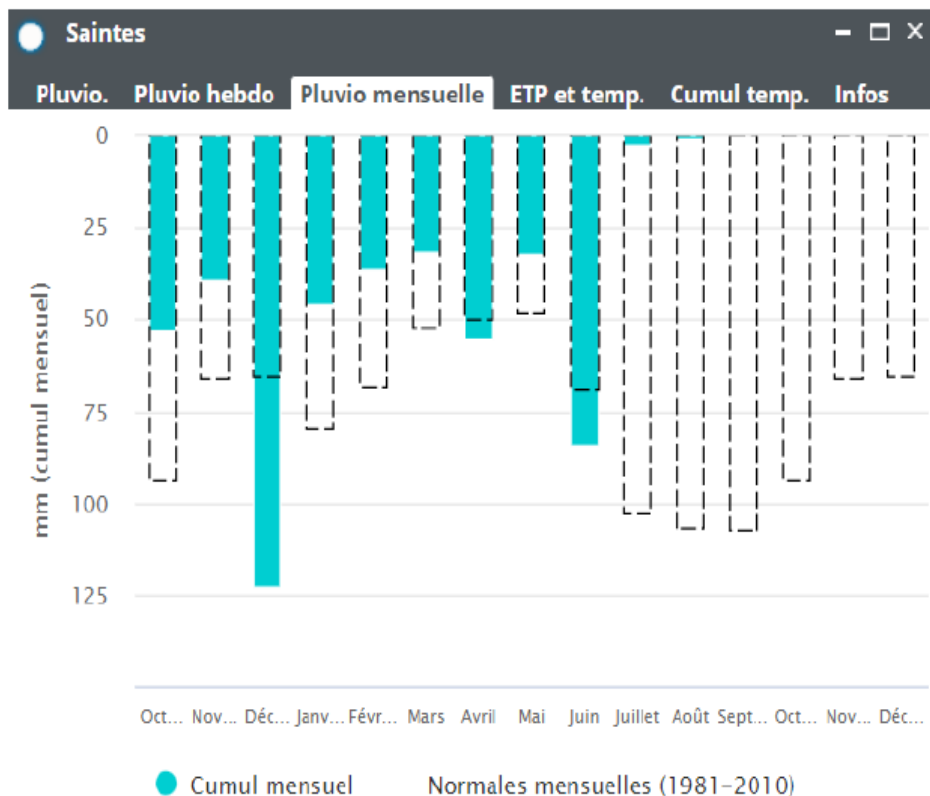
Cellule sécheresse 17

10 août 2022

Déficit pluviométrique

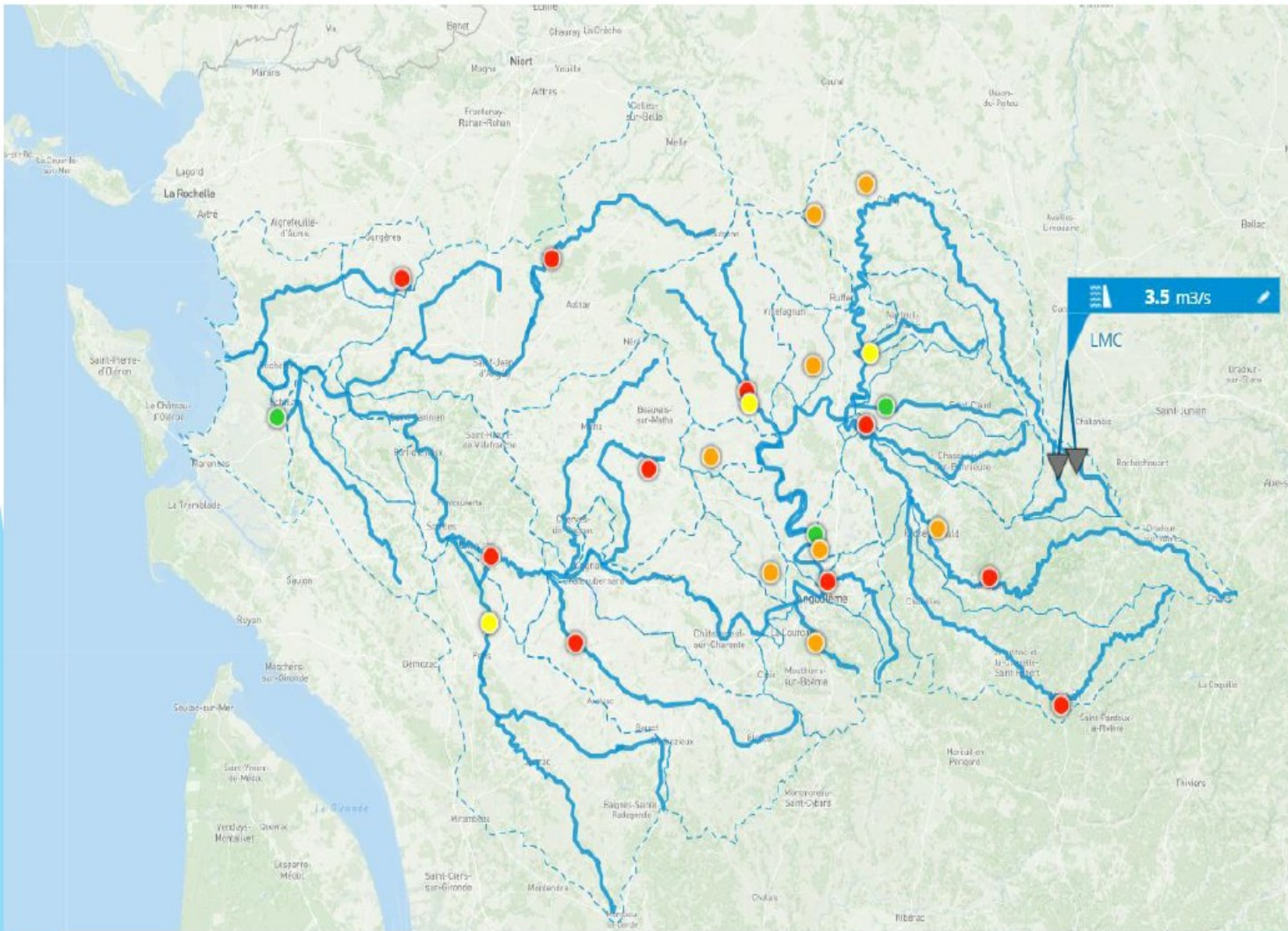


E-tiage Charente, le service en ligne de gestion partagée des rivières



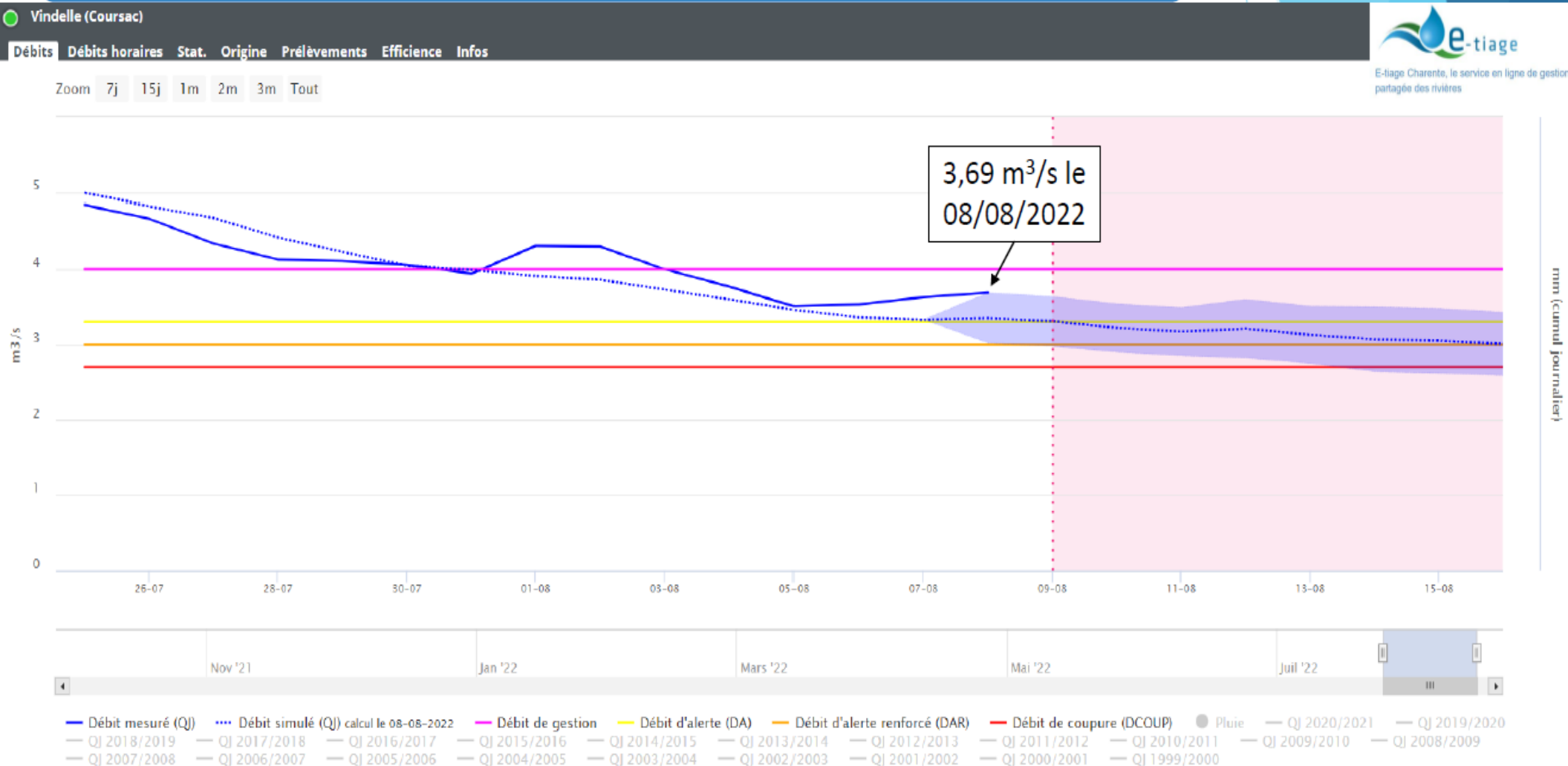
► Juillet 2022 : 0 à 10 mm de précipitations sur le bassin de la Charente

Situation du bassin Charente au 08/08



Débit mesuré et simulé à Vindelle

Hypothèses : - Baisse des lâchers de 3,5 à 3,2 m³/s à partir du mercredi 10 août
- Baisse des prélèvements pour l'irrigation à partir du jeudi 11 août



Scénario de gestion des barrages - Etiage 2022

Scénario de lâchures des barrages de Lavaud et Mas-Chaban - Etiage 2022



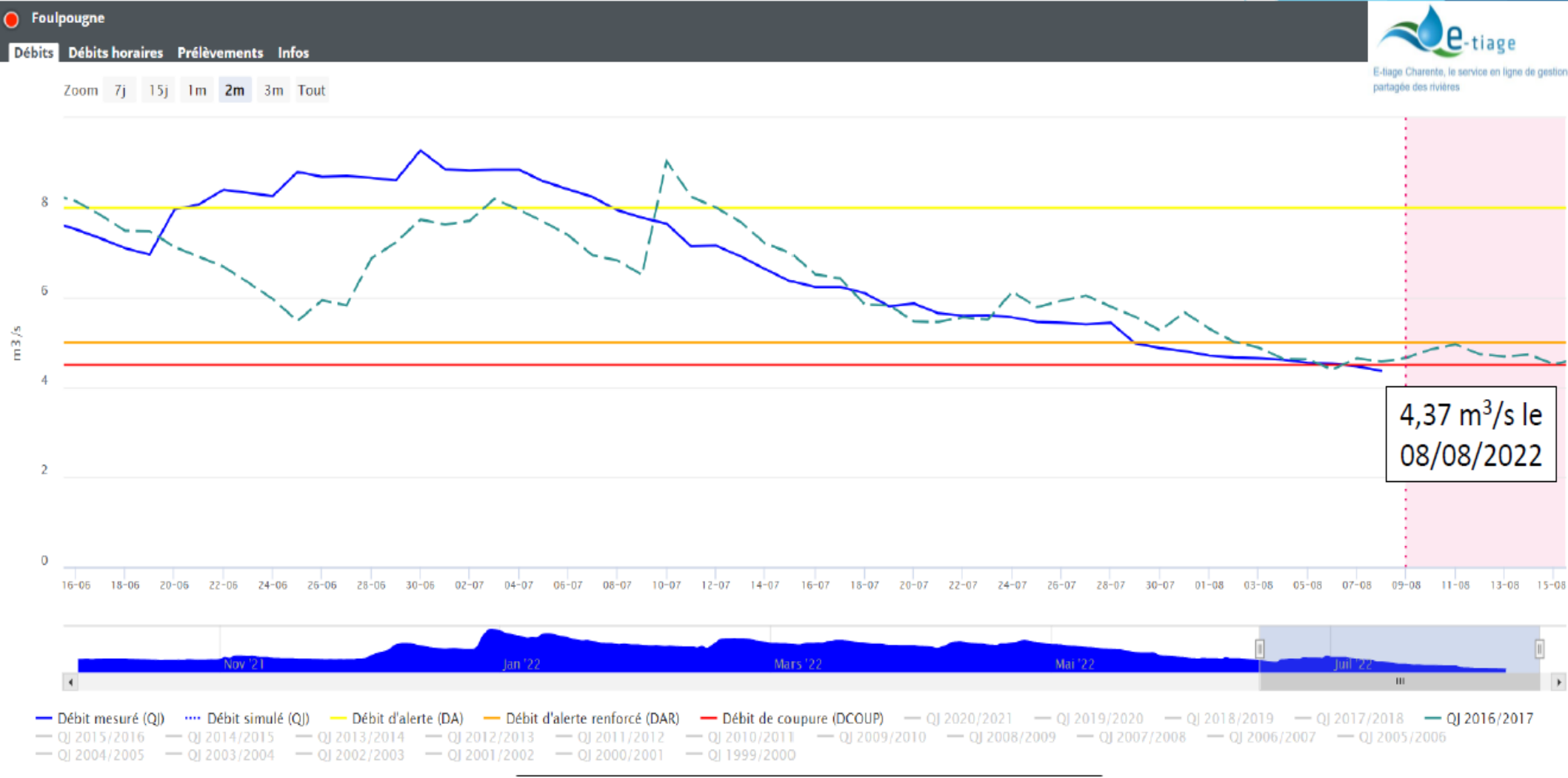
Situation au 08/08 :

- 54% de remplissage (11,4 Mm³)
- Déficit d'environ 1Mm³ par rapport à une année médiane
- Diminution des lâchers nécessaire pour assurer un soutien efficace en sept/oct

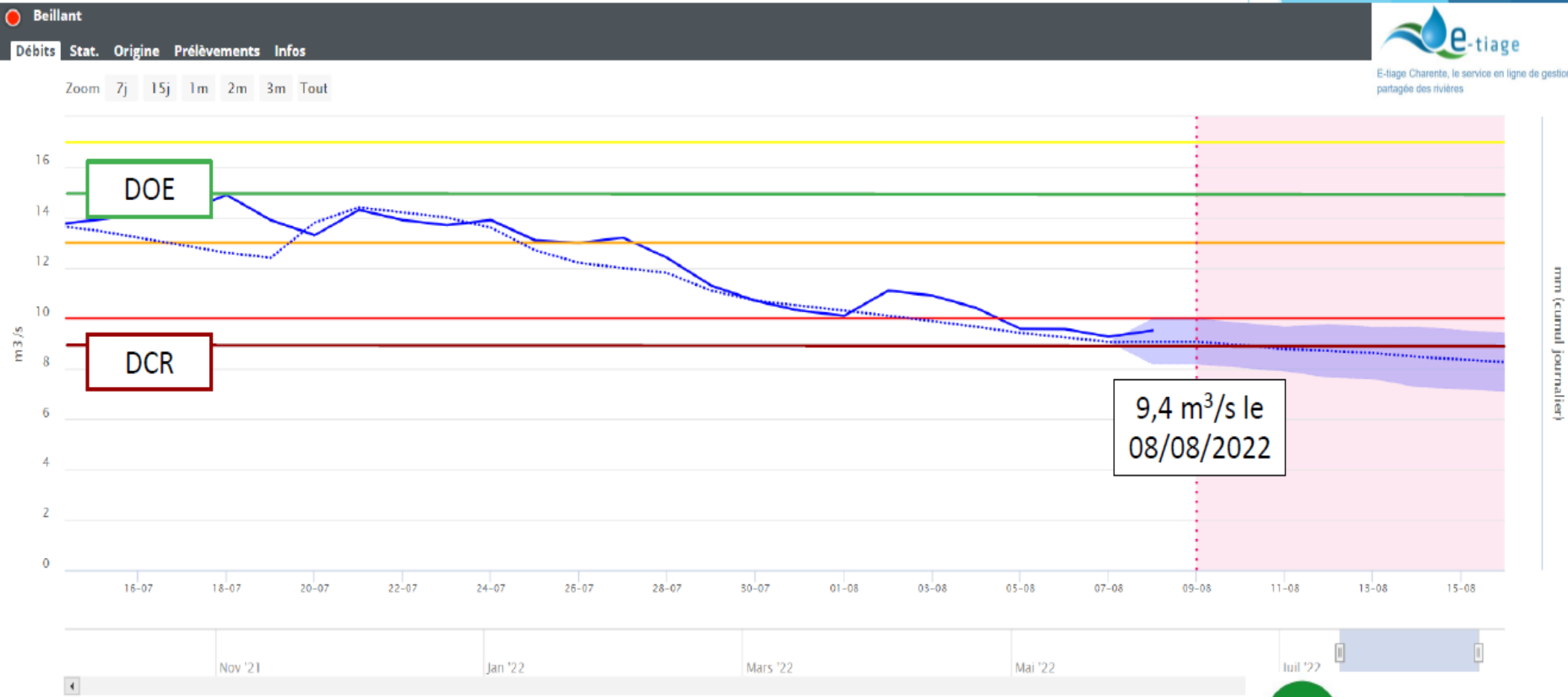
Situation au 31/10 :

- 8,5% de remplissage (1,8 Mm³ environ)

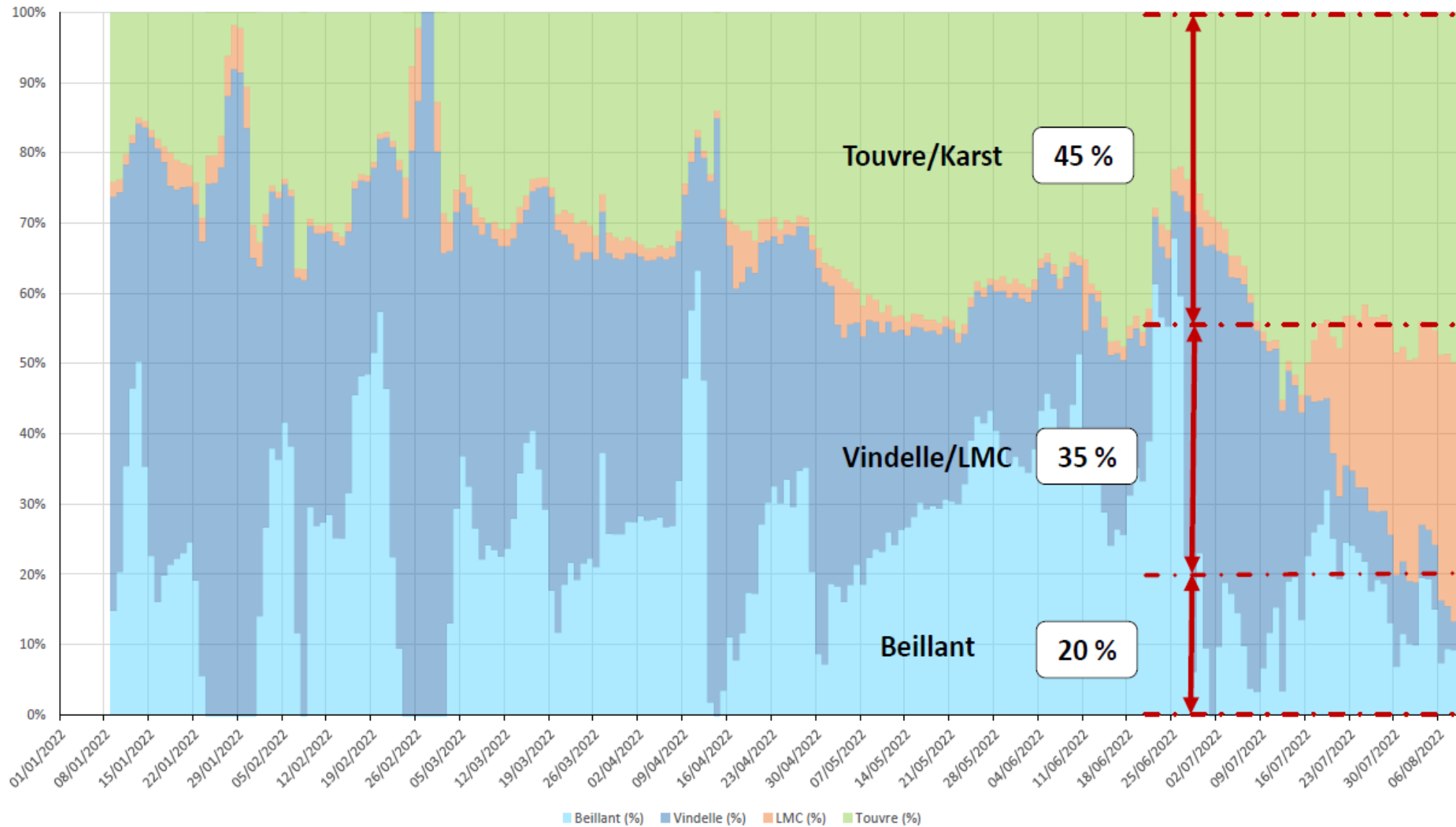
Débit de la Touvre



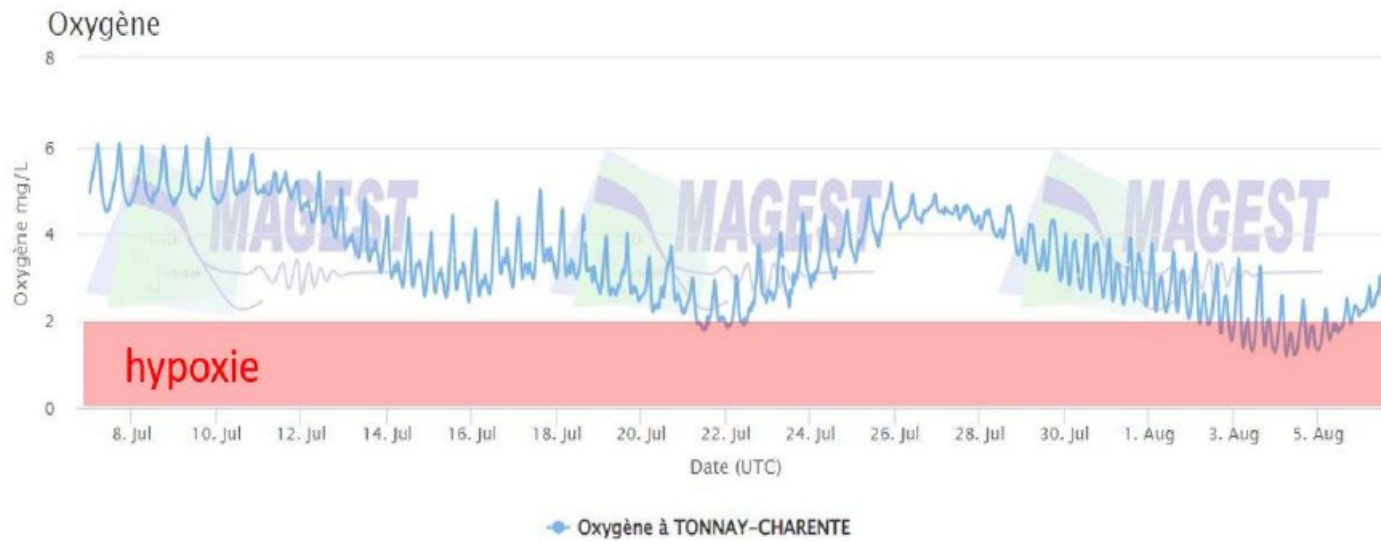
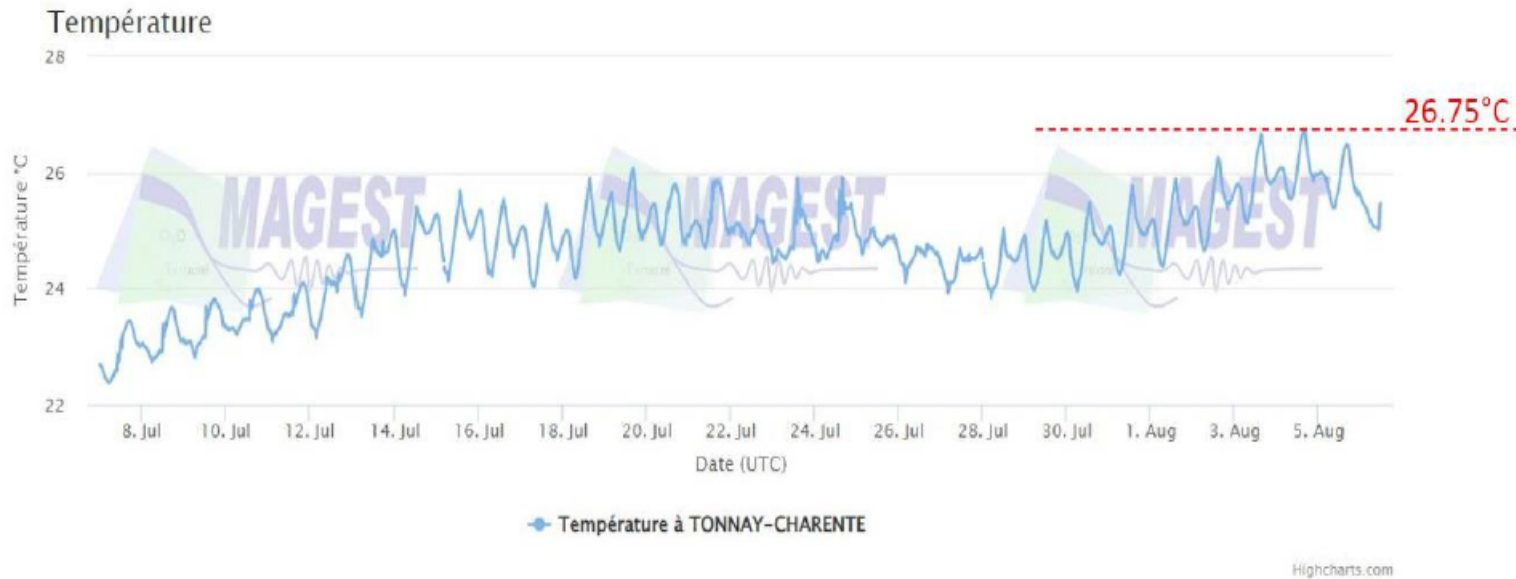
Débit mesuré et simulé à Beillant



Origine de l'eau à Beillant - 2022



Suivi qualitatif de l'estuaire



1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

Point Conchyliculture (CRC)

Cellule de
vigilance

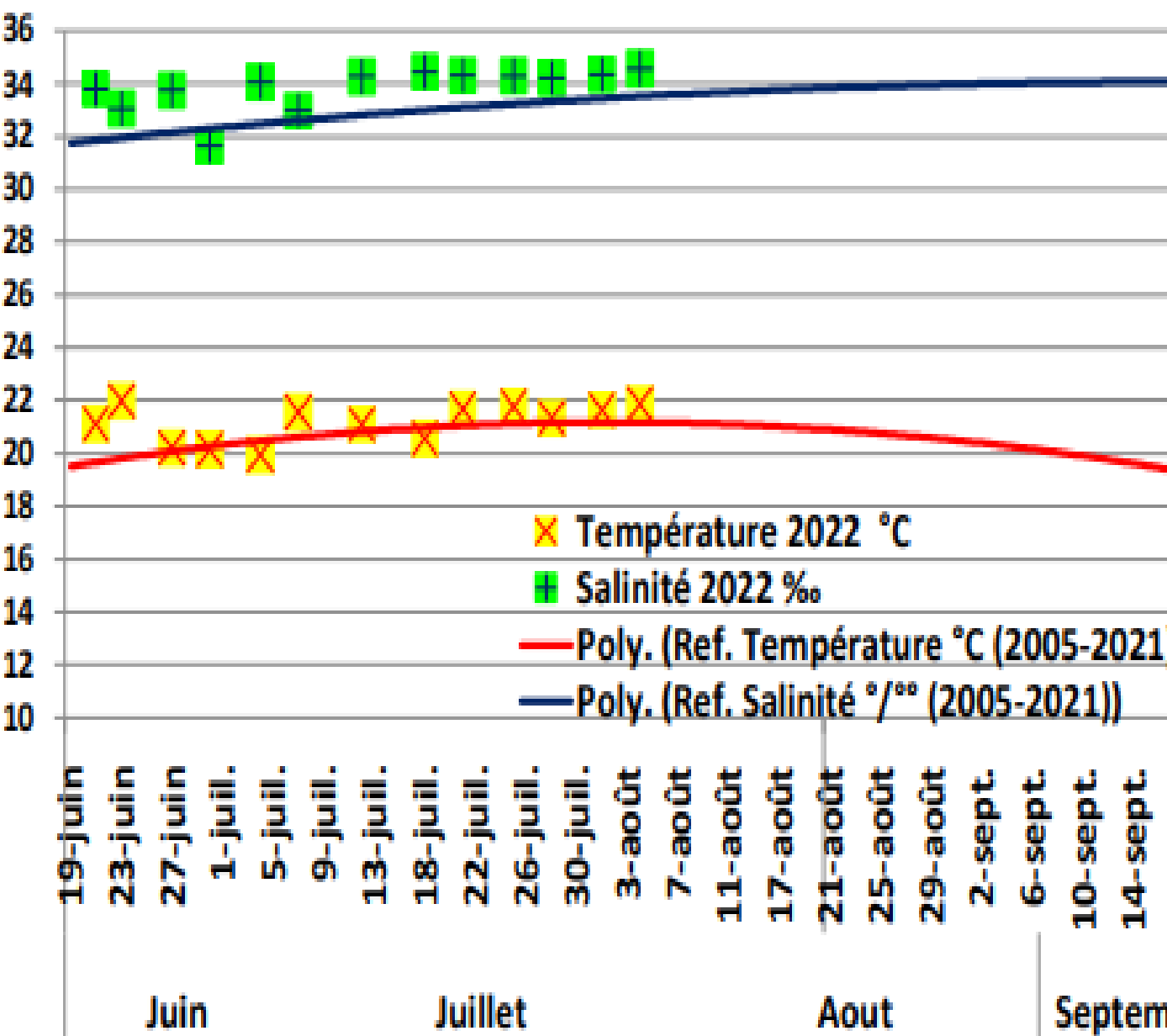
10 aout 2022

Philippe MORANDEAU



Température et salinité de l'eau :

Temp. °C et Salinité ‰



T°C et S‰

- La salinité est stable, au-dessus de la normale de saison (+1,5‰).
- La température moyenne de l'eau est stable, légèrement au-dessus de la normale de saison.

Numération des larves d'HUÎTRES en Charente-Maritime

Commentaires : Les stades larvaires

⇒ Seudre : Coux

- Quantité modérée de larves au stade *Petites* ;
- Forte quantité au stade *Petites évoluées* ;
- Faibles quantités aux stades *Moyennes* et *Grosses*.

⇒ Milieu de bassin : Mérignac

- Quantité modérée de larves au stade *Petites* ;
- Quantités faibles de *Petites évoluées* et *Moyennes*.

⇒ Charente :

- Sur La Moulière : Faibles quantités de *Petites* et *Grosses* ;
- Sur Fouras :
 - Faibles quantités de *Petites*, *Petites évoluées* et *Grosses* ;
 - Quantité modérée de *Moyennes*.

⇒ Nord Charente-Maritime :

- Sur Ste Marie : Faibles quantités de larves aux stades *Petites* et *Moyennes* ;
- Sur Loix : Faibles quantités aux stades *Petites* et *Petites évoluées* ;
- Sur Digolet : Quantité modérée de *Petites*, forte quantité de *Petites évoluées* et faible quantité de *Moyennes*.



Bulletin d'information - Pour affichage

Prélèvement du 4 août 2022 - PM + 2h : 11h29

				Quantités de larves pour 1,5 m ³			
04/08/2022	Lieu de prélèvement	Température -1m (°C)	Salinité -1m (‰)	Petites	Petites évoluées	Moyennes	Grosses
Seudre	Coux	23,8	35,1	9 720 ↗	1 240 ↗	60 ↘	60 ↗
Centre du Bassin	Mérignac	21,3	34,5	3 330 ↘	270 ↗	30 ↘	0 ⇔
Charente	La Moulière	21,9	33,0	310 ↘	0 ↘	0 ⇔	30 ↗
	Fouras	22,5	33,5	1 080 ↗	90 ↘	240 ↘	90 ↘
Nord Charente	Ré Ste Marie	20,7	35,1	30 ↗	0 ↘	30 ⇔	0 ⇔
	Ré Loix	19,4	35,0	540 ↘	90 ⇔	0 ⇔	0 ⇔
	Digolet (Marsilly)	23,4	35,7	3 360 ↗	2 310 ↗	30 ↗	0 ⇔
Moyenne		21,9	34,6	2 624	571	56	26

Les flèches ↗↘⇔ : évolution depuis le prélèvement précédent.

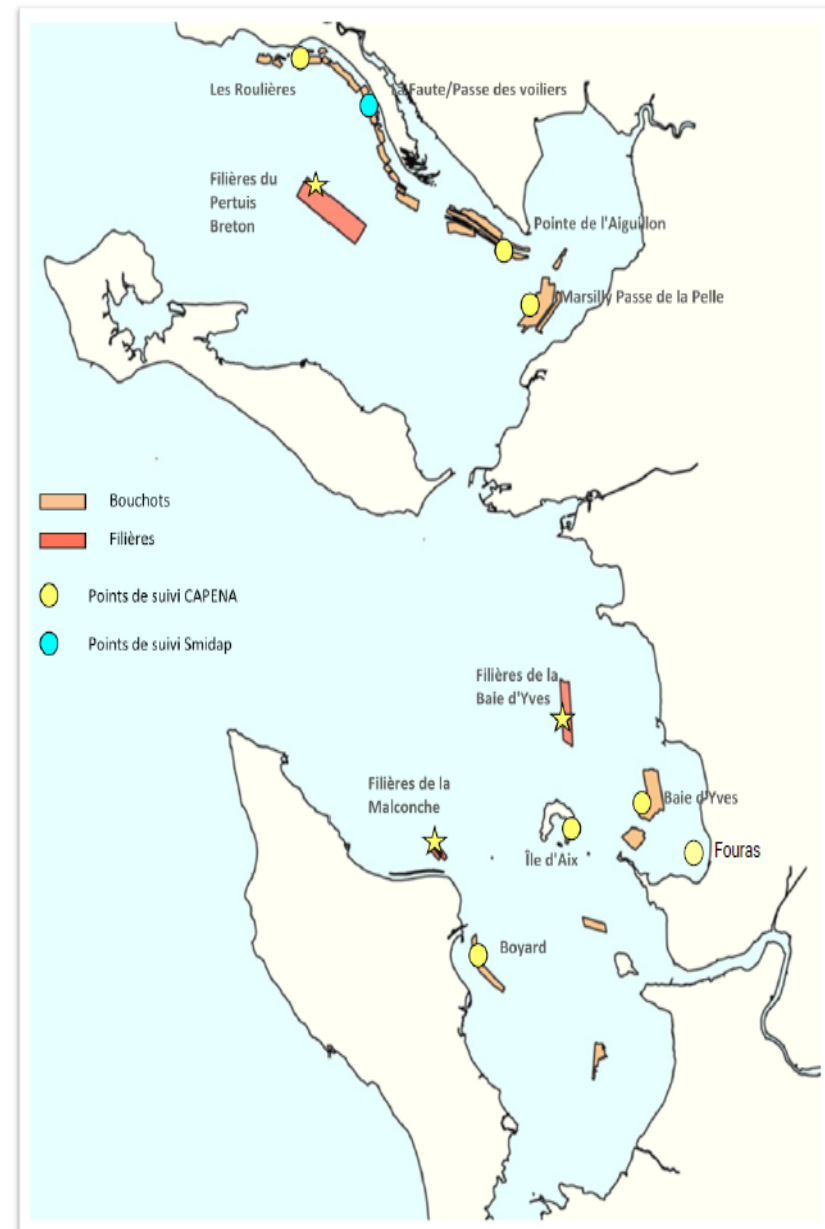
Appréciation des quantités de larves

 Faible
 Moyenne
 Forte

Évolution de la température et de la salinité de l'eau

Point mytilicole au 29 juillet 2022 CAPENA

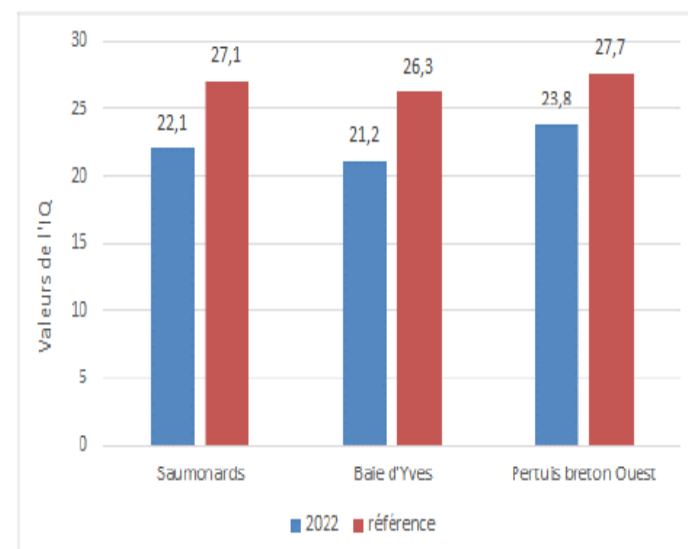
Les sites de prélèvements



Conclusion filières mytilicoles

- En conclusion, les quantités récoltées sur les trois sites, sont **caractéristiques d'une saison 2022 peu performante** dans la mesure où les capacités des filières vont de 70 kg à 80 kg par descente lors des années considérées par la profession comme satisfaisantes.
- Les poids unitaires moyens (Pum) des moules marchandes :
 - Il n'y a **pas de signe net d'une dégradation** de la situation car les Pum sont relativement élevés puisque compris entre 7,8 g et 9,6 g (entre 104 et 129 pièces/kg).
 - Ils sont à classer parmi les meilleurs obtenus sur les filières de La Malconche et de la baie d'Yves mais parmi les plus faibles sur celles du pertuis breton où le déficit est de 14 % par rapport à la normale. Cependant, on peut penser aussi que le produit a par la suite, pu évoluer plus favorablement dans le courant du mois de juin.
- La qualité de chair (IQ) :
 - Les IQ sont **parmi les plus faibles enregistrés depuis le début de l'observatoire**. Ils traduisent une faible richesse trophique du milieu.
- Excepté en baie d'Yves, seule l'année 2017 avait affiché d'aussi mauvais résultats.

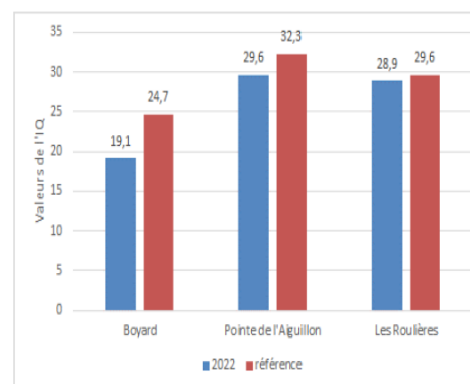
Sites	Date de pêche en 2022.	Quantité commercialisable en kg/descente en 2022.	Quantité commercialisable de référence* en kg/descente.
La Malconche	21 juin	62,3 kg	68,8 kg
Baie d'Yves	6 juin	44,3 kg	58,1 kg
Pertuis Breton.	30 mai	50,1 kg	44,5 kg



1ère Conclusion campagne Bouchots (en cours)

- Les récoltes :
 - Avec 46 et 50 kg/pieu, elles sont **d'un niveau proche des meilleures années** comme 2015, 2017 et 2021 pour les deux sites de la côte sud-vendéenne.
 - Les quantités récoltées sont mêmes supérieures à la valeur moyenne des années antérieures mais c'est en raison **du poids que prennent les années de surmortalités** dans la formation de ce calcul.
 - Pour Boyard en revanche, **la situation est la plus mauvaise jamais vue depuis le début de l'observatoire excepté l'année 2016**. Or, 2016 avait été marquée très fortement par des mortalités exceptionnelles sur cette zone. Par rapport à la normale 2015-2021, la chute de la production est de 45 % sur les pieux témoins de l'observatoire.
- Les poids unitaires moyens (Pum) des moules marchandes :
 - On constate une **dégradation par rapport à la valeur de référence (2014-2021)** notamment à l'Aguillon et à Boyard.
 - Le nombre de pièces au kg **n'est pas commercialement satisfaisant** allant de 166 pièces aux Roulières et à la Pointe de l'Aguillon à 194 à Boyard. Or, la limite communément admise pour la commercialisation auprès des centrales d'achat est à 150 pièces/kg.
- La qualité de chair (IQ) :
 - On constate **une très forte baisse de la valeur de l'IQ sur Boyard**.
 - La baisse est plus modérée sur les deux secteurs du pertuis breton.

Sites	Date de pêche en 2022.	Quantité commercialisable en kg/descente en 2022.	Quantité commercialisable de référence* en kg/descente.
Boyard (Observatoire)	27 juillet	13,3 kg	24,3 kg
Pointe de l'Aguillon	26 juillet	46,2 kg	34,1 kg
Les Roulières	4 juillet	50,5 kg	36,8 kg



: Comparaison des IQ des moules marchandes en 2022 avec ceux des années de référence (2014-2021) pour les trois sites de bouchots.

Tableau III : Expression de la chute de production des pieux de cordes en 2022 en % par rapport à 2021 et à 2020 au sein des bouchots de Boyard.

Numérotation des 4 ailes du nord vers le sud	Valeur moyenne en 2022 (en kg)	Déficit par rapport à 2021	Déficit par rapport à 2020
Aile 19	12,6 kg	56 %	60,3 %
Aile 59	15,7 kg	40,6 %	39,6 %
Aile 91	13,7 kg	/	44,1 %
Aile 135	15,2 kg	33 %	62,2 %
Moyenne générale	14,3 kg	43 %	52 %

- Suivis CAPENA pour restructuration bouchots depuis 2020
- 3ème année de suivi sur les mêmes zones et les résultats des années 2020, 2021 et 2022 sont comparés.
- La comparaison des trois années montre une **exceptionnelle dégradation** des récoltes des pieux de corde dans ces bouchots.

Point complémentaire Boyard

1 – Point sur la situation hydrologique et les usages

Point agronomique (OUGC)

EPMP

OUGC SAINTONGE

Cellule de vigilance

10 août 2022



aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE



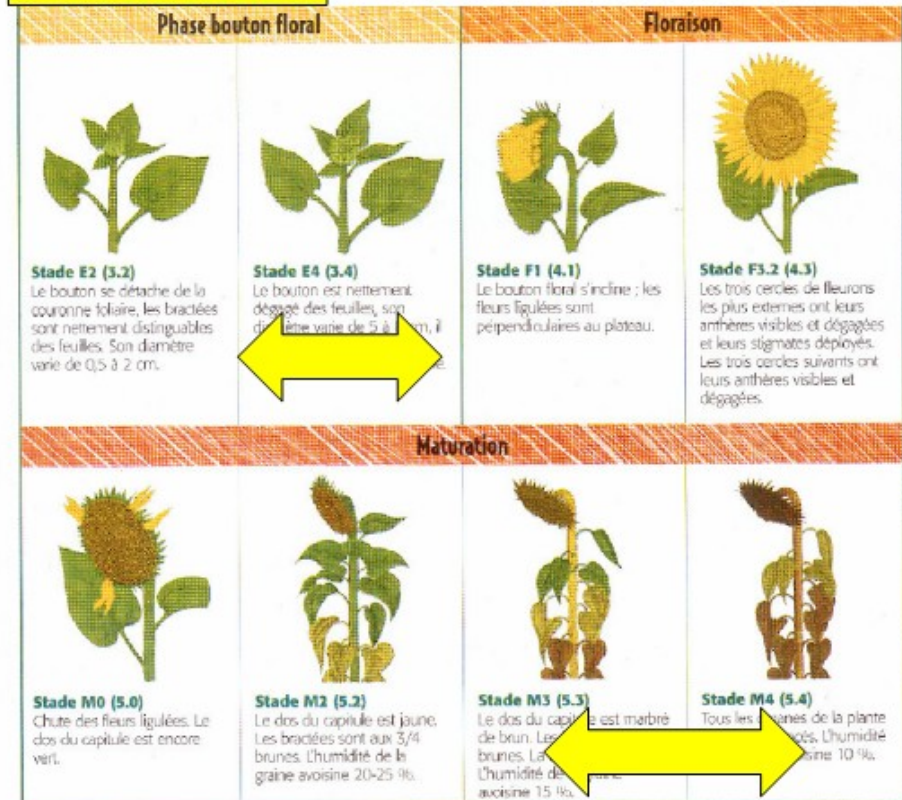
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tournesol



Stade actuel

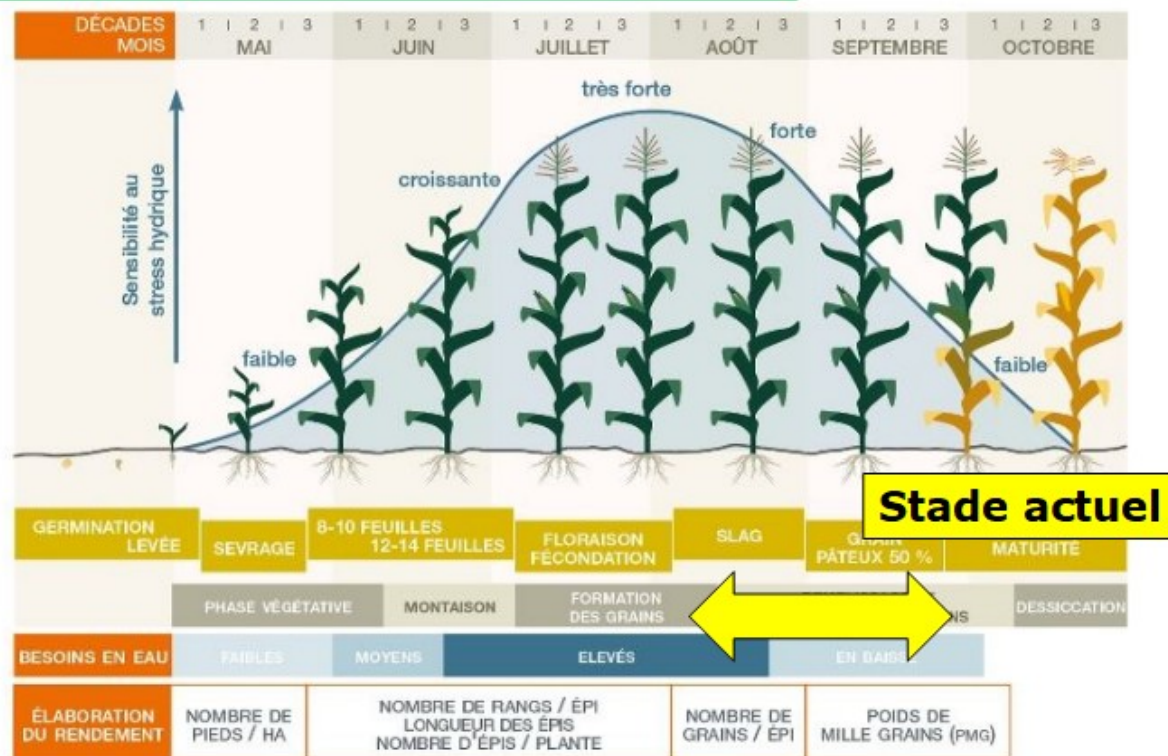
- **Semis précoce**
 - Maturité avancée 3 à 6 semaines
 - A bénéficié des pluies de fin juin
- **PMG faible :**
 - Manque d'eau au remplissage
- **Dérobé**
 - Stade bouton étoilé (avant floraison)
 - Ne donnera rien sans eau à floraison



Maïs



- **Sec**
 - Récolte très médiocre à nulle
- **Irrigué**
 - Semis précoce et capacité d'irrigation ++ :
 - Potentiel bon à moyen
 - semis tardif →
 - Potentiel médiocre, coup de chaleur
- **2 à 3 semaines d'avance**

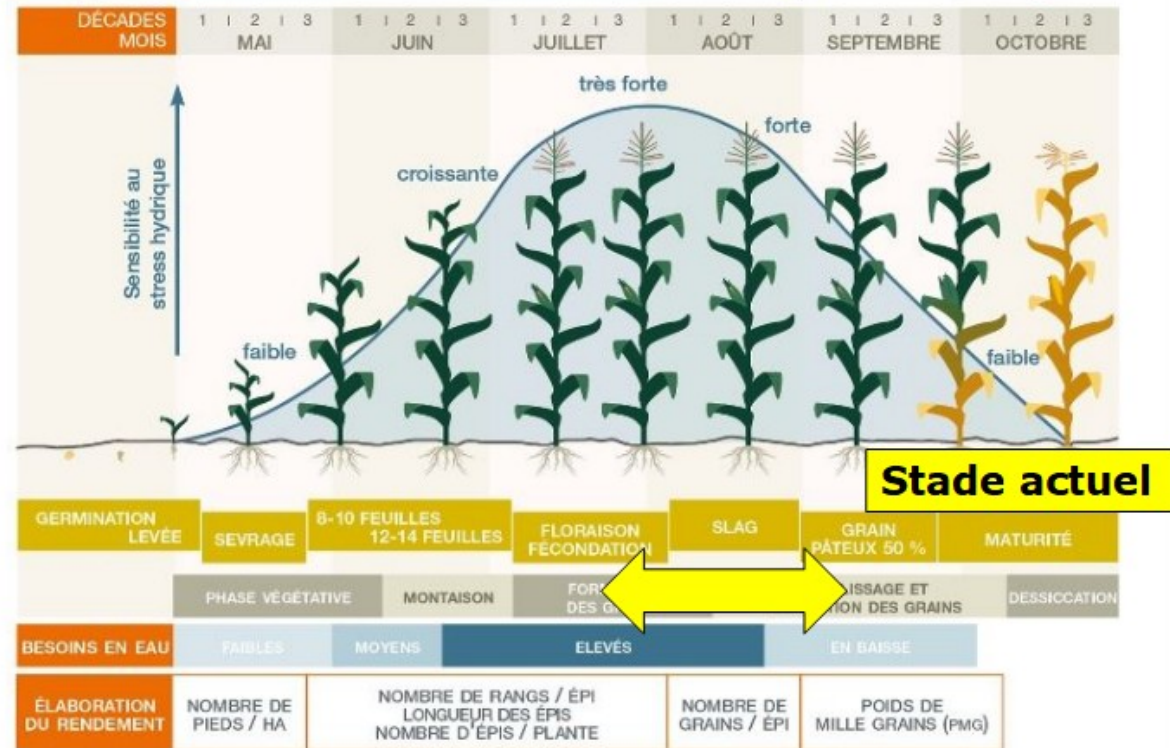


Maïs



- Semence :**

- 8 jours à 3 semaines d'irrigation pour mener les cultures à terme selon les variétés.
- Soit 1 à 3 tours d'eau minimum selon les parcelles.



Fourrages



- **Début ensilages maïs depuis 15j**
- **Récolte dépendant irrigation :**
 - **Ensilage sans épis à potentiel intéressant selon les parcelles**
- **Dérobé d'été :**
 - **Quelques rares Moha/sorgho/millet.**
 - **L'absence d'orage n'a pas permis de semer**



Fourrages



- **Prairies dégradées :**
 - Senescence des feuilles + non renouvellement (manque d'eau) = trous dans la prairie
- **Impact à l'automne :**
 - Re-semis de prairies trop abimées
- **Prairies humides :**
 - Fin de pâturage dans les fonds de vallées.



Maraichage



- **Culture été et automne :**
 - Dégâts importants avec parfois des destructions de culture
- **Culture d'hiver :**
 - Pas d'implantation de cultures d'hiver sans eau
- **Sauvetage des cultures :**
 - L'irrigation en pleine chaleur pour sauver des cultures.



Arboriculture - Pomme



- **Stades :**
 - 10j à 15j d'avance
 - Récoltes démarrées pour variétés précoces.
- **Toujours besoin d'eau :**
 - Récoltes jusqu'à fin octobre
 - Problèmes qualité et quantité cause chaleur et manque d'eau



2- Point sur les restrictions des usages de l'eau en cours et échanges sur les mesures éventuelles de gestion à mettre en place



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

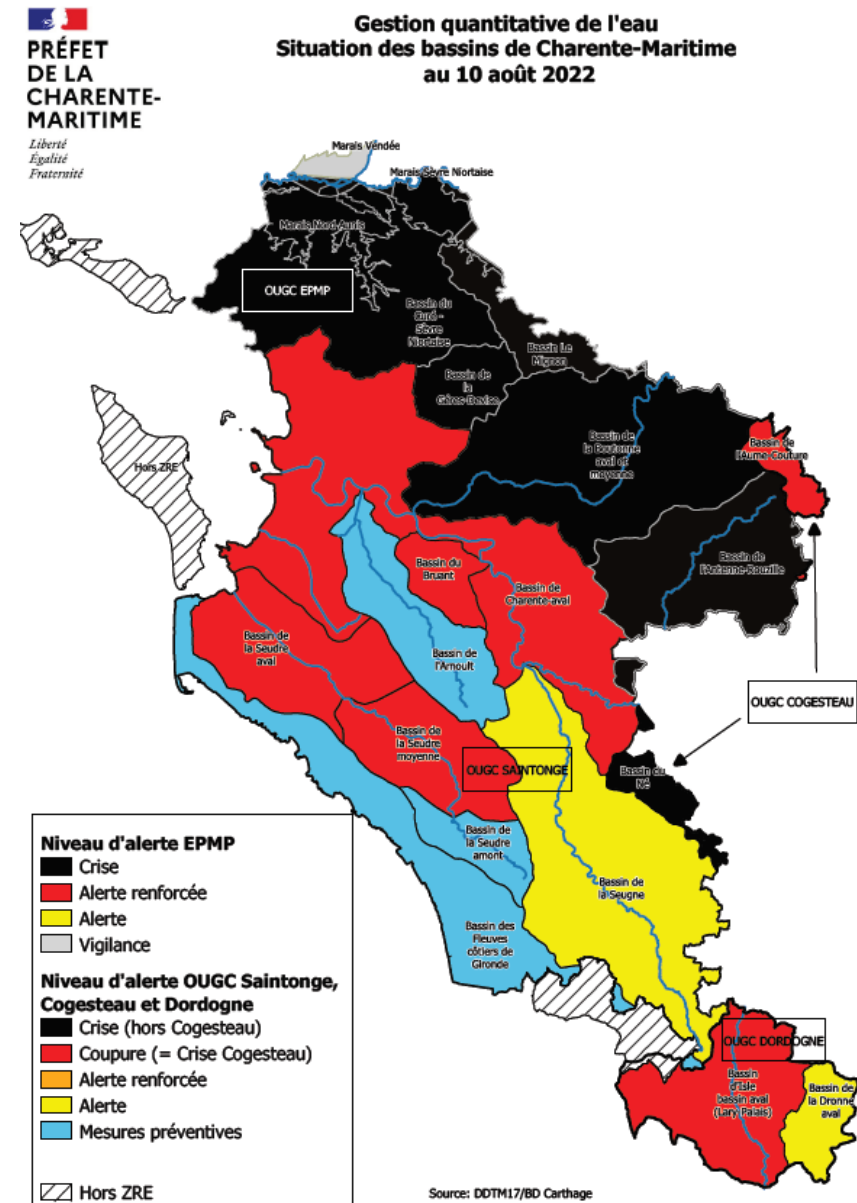
Point sur les indicateurs et restrictions des usages de l'eau en cours (DDTM) – Usages à des fins d'irrigation

Au 10 août sur le périmètre EPMP, tous les bassins de gestion sont en crise soit interdiction totale de prélèvements à usage d'irrigation y compris cultures dérogatoires

Sur le périmètre de l'OUGC Saintonge : 3 bassins sont en crise, 4 bassins sont en coupure, 1 bassin est en mesure d'alerte (7 % volume hebdomadaire + mesures préventives)

Les bassins n'ayant pas déclenchés de seuil sont en mesures préventives.

Sur les autres bassins (Cogest'eau/Dordogne) : coupure sur Isle aval, alerte sur Dronne aval, Aume Couture et Né sont en crise



Point sur les indicateurs et restrictions des usages de l'eau en cours (DDTM) – Usages à des fins d'irrigation

Échanges et propositions éventuelles

Contribution des affluents de la Charente : cas de la Seugne

Point sur les indicateurs et restrictions des usages de l'eau en cours (DDTM) – Autres usages

Des mesures de restrictions de premier niveau élaborées à partir du guide sécheresse de 2021 ont été prises par arrêté 22EB615 du 16 mai 2022.

Cet arrêté concerne tous les usages, à un 1^{er} niveau d'alerte à l'échelle du département.

L'arrêté 22EB738 applicable depuis le 21 juillet 2022 est venu renforcer celles déjà en vigueur depuis le 16 mai. Les limitations concernent des usages de l'eau pour les professionnels, collectivités et particuliers. Parmi les restrictions renforcées, l'arrosage des pelouses et le fonctionnement des douches de plage sont interdits.

Au vu de la situation, du passage du débit de crise pour plusieurs bassins, un nouveau renforcement des mesures de restrictions est proposé en s'appuyant sur le niveau de crise du guide sécheresse de 2021.



Proposition de renforcement des mesures tous usages de l'eau (1/2)

Usages	Mesure de restrictions
Arrosage des pelouses	Interdiction
Arrosage des massifs fleuris	Interdiction
Arrosage des jardins potagers	Interdit entre 8h et 20 h
Arrosage des espaces verts	Interdiction
Remplissage et vidange de piscines et spas privées (de plus d'1m ³)	Interdiction
Piscines ouvertes au public	Pas de limitation
Alimentation en eau potable (usages prioritaires : santé, salubrité, sécurité civile)	Pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique
Lavage de véhicules et engins nautiques par des professionnels	Interdiction sauf avec du matériel équipé d'un système de recyclage de l'eau
Lavage de véhicules et engins nautiques chez les particuliers	Interdit à titre privé à domicile et en tous lieux (En application de l'article L 1331-10 du Code de la santé publique)
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	Interdiction sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel
Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement	l'alimentation des fontaines publiques et privées en circuit ouvert est interdite, dans la mesure où cela est techniquement possible
Fonctionnement des douches de plage et de tous autres dispositifs analogues de confort utilisant de l'eau	Interdiction
Arrosage des terrains de sport	Interdiction (sauf arrosage de manière réduite au maximum pour les terrains d'entraînement ou de compétition à enjeu national ou international, sauf en cas de pénurie en eau potable)
Arrosage des golfs (Conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024)	Interdiction d'arroser les golfs Les greens pourront toutefois être préservés, sauf en cas de pénurie d'eau potable, par un arrosage « réduit au strict nécessaire » entre 20h et 8h, et qui ne pourra représenter plus de 30 % des volumes habituels



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Proposition de renforcement des mesures tous usages de l'eau (2/2)

Usages	Mesure de restrictions
Arrosage des pistes d'hippodromes	Interdiction d'arroser de 8 h à 20 h
Exploitation des sites industriels classés ICPE	<p>Les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées sont reportées (exemple d'opération de nettoyage grande eau) sauf impératif sanitaire ou lié à la sécurité publique</p> <p>Si arrêté de prescriptions complémentaires : se référer aux dispositions spécifiques relatives à la gestion de la ressource en eau prévues dans leurs autorisations administratives</p>
Installations de production d'électricité d'origine nucléaire, hydraulique, et thermique à flamme, visées dans le code de l'énergie, qui garantissent, dans le respect de l'intérêt général, l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire national	<p>– Pour les installations thermiques à flamme, les prélèvements d'eau liés au refroidissement, aux eaux de process ou aux opérations de maintenance restent autorisées, sauf si dispositions spécifiques prises par arrêté préfectoral</p> <p>– Pour les installations hydroélectriques, les manœuvres d'ouvrages nécessaires à l'équilibre du réseau électrique ou à la délivrance d'eau pour le compte d'autres usagers ou des milieux aquatiques sont autorisées. Le préfet peut imposer des dispositions spécifiques pour la protection de la biodiversité, dès lors qu'elles n'interfèrent pas avec l'équilibre du système électrique et la garantie de l'approvisionnement en électricité. Ne sont dans tous les cas pas concernées les usines de pointe ou en tête de vallée présentant un enjeu de sécurisation du réseau électrique national dont la liste est fournie à l'article R 214-111-3 du Code de l'environnement.</p>
Irrigation dans le cadre de la gestion collective (OUGC)	Mesures prises dans des arrêtés spécifiques conformément aux arrêtés cadre délimitant des zones d'alerte et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau dans le bassin versant considéré
Remplissage / vidange des plans d'eau	Voir mesures applicables dans le cadre de l'arrêté préfectoral spécifique
Navigation fluviale	<p>Privilégier le regroupement des bateaux pour le passage des écluses</p> <p>Mise en place de restrictions adaptées et spécifiques selon les axes et les enjeux locaux</p>
Travaux en cours d'eau	<p>Report des travaux sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situation d'assec total ; - pour des raisons de sécurité ; - dans le cas d'une restauration, renaturation du cours d'eau - déclaration au service de police de l'eau de la DDTM.



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures de gestion du barrage de Saint Savinien pour le week end de grandes marées du 15 août

- Grandes marées à compter du vendredi (coefficient 103 le samedi soir et dimanche matin)
- Faibles débits de la Charente
- Risque de remontée du bouchon vaseux
- Gestion du barrage pour laisser passer le flux impliquant une vigilance particulière

Remplissage des mares de tonne

- Ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau le 21 août
- Règles de gestion du remplissage des mares de tonne définies selon l'arrêté cadre spécifique, règles mises en place à compter du 11 août
- Au vu des indicateurs, ouverture possible limitée à 1 ha pour les seuls bassins des marais de bords de Gironde Nord et Sud

Merci de votre attention



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*